
RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

SECTION I: PARLEMENT EUROPÉEN

EXERCICE 2014

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
I. GESTION FINANCIÈRE: GÉNÉRALITÉS.....	4
A. RECETTES.....	6
B. BUDGET INITIAL ET BUDGETS RECTIFICATIFS	6
C. ENGAGEMENTS ET PAIEMENTS.....	6
D. REPORTS DE CRÉDITS DE 2014 À 2015	6
E. UTILISATION DES REPORTS DE 2013 À 2014	6
F. CRÉDITS OUVERTS SUR RECETTES AFFECTÉES	8
G. ANNULATIONS DE CRÉDITS COURANTS	9
H. VIREMENTS	9
H.1. <i>Virements de crédits provisionnels et d'autres sources hors ramassage</i>	11
H.2. <i>Virement C4 dit "de ramassage"</i>	11
II. GESTION FINANCIÈRE PAR CHAPITRE.....	15
A. CHAPITRE 10 "MEMBRES DE L'INSTITUTION"	17
B. CHAPITRE 12 "FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES"	18
C. CHAPITRE 14 "AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTERNES"	19
D. CHAPITRE 16 "AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION"	21
E. CHAPITRE 20 "IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES"	22
F. CHAPITRE 21 "INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER"	24
G. CHAPITRE 23 "DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT"	26
H. CHAPITRE 30 "RÉUNIONS ET CONFÉRENCES"	26
I. CHAPITRE 32 "EXPERTISE ET INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION" ...	27
J. CHAPITRE 40 "DÉPENSES PARTICULIÈRES DE CERTAINES INSTITUTIONS ET DE CERTAINS ORGANES"	28
K. CHAPITRE 42 "DÉPENSES RELATIVES À L'ASSISTANCE PARLEMENTAIRE"	29
L. CHAPITRE 44 "RÉUNIONS ET AUTRES ACTIVITÉS DES DÉPUTÉS ET ANCIENS DÉPUTÉS"	31
M. TITRE 10 "AUTRES DÉPENSES"	31
III. OBJECTIFS 2014 ET RÉSULTATS	32
A. ÉLECTIONS EUROPÉENNES	32
B. RENFORCER LE TRAVAIL DU PARLEMENT ET DE SES MEMBRES AFIN DE COMPLÉTER LE CYCLE LÉGISLATIF	33
A.1. <i>Soutien à la recherche</i>	33
A.2. <i>Gestion des connaissances</i>	33
A.3. <i>Scrutiny and agenda-setting</i>	34
A.4. <i>Codécision et avis conformes en matière de politique extérieure</i>	35
A.5. <i>Amélioration des services liés à la séance plénière</i>	36
C. CAMPAGNE D'INFORMATION POUR LES ÉLECTIONS DE 2014	36
B.1. <i>Activités organisées au niveau central</i>	36
B.2. <i>Activités décentralisées</i>	37
B.3. <i>EYE</i>	37
B.4. <i>Maison de l'histoire européenne</i>	38
D. POURSUITE DE LA RÉALISATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS VISANT À RATIONALISER ET À	38
MODERNISER DES SECTEURS CLÉS DE L'ADMINISTRATION DU PARLEMENT	38
D.1. <i>Politique immobilière</i>	38
D.2. <i>Politique environnementale</i>	40
D.3. <i>Politique de restauration</i>	41
D.4. <i>Poursuite de la modernisation des technologies de l'information / Sécurité</i>	41
D.5. <i>Relations avec les parlements nationaux</i>	42
D.6. <i>Restructuration approfondie des services de sécurité</i>	42
E. AUTRES MESURES DE MODERNISATION	43
E.1. <i>Strategic Execution Framework</i>	43
E.2. <i>Amélioration des services aux députés : guichet unique et portail des députés</i>	44
E.3. <i>Gestion financière et budgétaire</i>	45
E.4. <i>Gestion des ressources humaines</i>	45
F. ÉVOLUTION D'ENSEMBLE DE LA STRUCTURE DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL (GROUPES POLITIQUES INCLUS)	46
46	
IV. LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES.....	51

V. ANNEXES	51
ANNEXE 1 – RELEVÉ DES VIREMENTS "C" AU COURS DE L'EXERCICE 2014.....	51
ANNEXE 2 – RELEVÉ DES VIREMENTS "P" AU COURS DE L'EXERCICE 2014	51
ANNEXE 3 – EXÉCUTION DES CRÉDITS DE 2014	51

INTRODUCTION

1. Le présent rapport analyse la gestion budgétaire et financière du Parlement européen pour l'exercice 2014. Il décrit l'utilisation des ressources financières ainsi que les événements qui ont eu une influence notable sur les activités de l'exercice (parties I et II) et expose de façon synthétique les résultats obtenus par rapport aux objectifs assignés à l'année 2014 (partie III).
2. Le rapport a été rédigé conformément à l'article 142 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Conseil du 25 octobre 2012 portant règlement financier applicable au budget général de l'Union, ci-après "le règlement financier" et à l'article 227 du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 de la Commission du 29 octobre 2012 établissant les règles d'application du règlement financier. L'analyse effectuée se fonde sur les comptes budgétaires provisoires arrêtés par le Comptable.

I. GESTION FINANCIÈRE: GÉNÉRALITÉS

3. Les crédits courants définitifs du Parlement pour 2014 se sont élevés à 1 755 631 742 EUR, soit 20,13 % du plafond de la rubrique V du cadre financier pluriannuel¹. Le tableau 1 ci-après présente l'exécution du budget du Parlement européen durant l'exercice 2014.

¹ Règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil du 2 décembre 2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020.

Tableau 1. Utilisation des crédits

Type de crédit	Crédits en 2014 (EUR ou %)	Crédits en 2013 (EUR ou %)	Variation 2014/2013
Crédits			
Crédits initiaux	1.755.631.742	1.750.463.939	0,3%
Budget rectificatif	0	0	
Crédits finaux	1.755.631.742	1.750.463.939	0,3%
Exécution courante			
Engagements	1.737.744.692	1.735.963.486	0,1%
en % des crédits finaux	99,0%	99,2%	-0,2%
Paiements	1.459.832.867	1.458.188.881	0,1%
en % des engagements	84,0%	84,0%	0,0%
Reports à l'année suivante			
Reports automatiques à l'année suivante*	277.911.825	277.774.604	0,05%
en % des crédits finaux	15,8%	15,9%	-0,07%
en % des engagements	16,0%	16,0%	-0,01%
Reports non automatiques (crédits non engagés reportés à l'année suivante)**	0	734.000	-100%
en % des crédits finaux	0,0%	0,0%	
Annulations			
Crédit annulés	17.887.050	13.766.453	29,9%
% des crédits finaux	1,0%	0,8%	0,2%
Reports de l'année précédente			
Reports automatiques de l'année précédente*	277.774.604	305.457.875	-9,1%
Paiements au titre de ces reports	255.743.100	286.109.573	-10,6%
en % des reports	92,1%	93,7%	-1,6%
Montant annulé	22.031.504	19.348.302	13,9%
Reports non automatiques de l'année précédente **	734.000,00	0	
Paiements au titre de ces reports	733.996,45	-	
en % des reports	100%	-	
Crédits ouverts sur recettes affectées de l'année			
Crédits ouverts sur recettes affectées de l'année	26.979.032	25.991.783	3,8%
Engagements	17.042.788	16.907.174	0,8%
en % des crédits de recettes affectées	63,2%	65,0%	-1,8%
Paiements	13.053.117	8.997.498	45,1%
en % des crédits engagés issus de recettes affectées	76,6%	53,2%	-4,8%
Crédits disponibles issus de recettes affectées de l'année	9.936.243	9.084.608	9,4%
Crédits ouverts sur recettes affectées reportés à l'année suivante			
Crédits ouverts sur recettes affectées reportés à l'année suivante	106.077.150	106.934.452	-0,8%
Crédits ouverts sur recettes affectées reportés de l'année précédente			
Crédits ouverts sur recettes affectées reportés de l'année précédente	106.934.452	106.900.532	0,03%
Engagements	105.356.705	104.147.894	1,2%
en % des crédits de recettes affectées reportés	98,5%	97,4%	1,2%
Paiements	13.027.149	16.460.753	-20,9%
en % des engagements	12,4%	15,8%	-3,4%
<i>Remarques:</i>			
(*) Articles 13(1) et 13(4) du règlement financier.			
(**) Articles 13(1), 13(2)(a) et 13(5) du règlement financier.			
Les données du tableau se basent sur les comptes provisoires arrêtés par le Comptable en date du 03.03.2015 pour l'année 2014.			

A. Recettes

4. Le montant total des recettes comptabilisées au 31 décembre 2014 s'est élevé à 174 436 852 EUR (2013: 158 117 371 EUR), dont 26 979 032 EUR de recettes affectées (2013: 25 991 783 EUR).

B. Budget initial et budgets rectificatifs

5. Le total des crédits courants du budget final du Parlement pour 2014 s'est élevé à 1 755 631 742 EUR, soit une augmentation de 0,3 % par rapport au budget 2013 (1 750 463 939 EUR).

C. Engagements et paiements

6. Les engagements se sont élevés au total à 1 737 744 692 EUR, soit 99 % des crédits finaux (2013: 99 %). Les paiements ont atteint un total de 1 459 832 867 EUR, soit 84 % des engagements effectués (2013: 84 %).

D. Reports de crédits de 2014 à 2015

7. Les reports automatiques à l'exercice 2015 ont atteint 277 911 825 EUR, soit 16 % des crédits engagés (2013: 16 %). Il n'y a pas eu de report non automatique de crédits à l'exercice 2015 en application de l'article 13 du règlement financier.

E. Utilisation des reports de 2013 à 2014

8. Les reports automatiques de crédits à 2014 ont atteint un montant total de 277 774 604 EUR (2013: 305 457 875 EUR). Les paiements au titre de ces reports se sont établis à 255 743 100 EUR, soit 92 % (2013: 94 %). Le montant annulé s'est donc élevé à 22 031 504 EUR, en augmentation de 14 % par rapport à 2013 (19 348 302 EUR). Les annulations ont concerné essentiellement les articles suivants: article 200 "Immeubles", article 202 "Frais afférents aux immeubles", article 324 "Production et diffusion", article 210 "Informatique et Télécommunications", article 100 "Indemnités et allocations" et article 402 "Financement des partis politiques européens". Les annulations concernant ces six articles représentent 82 % du total des montants annulés.
9. Les montants annulés et les motifs principaux de ces annulations sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2. Raisons principales des annulations de crédits reportés automatiquement de 2013 à 2014

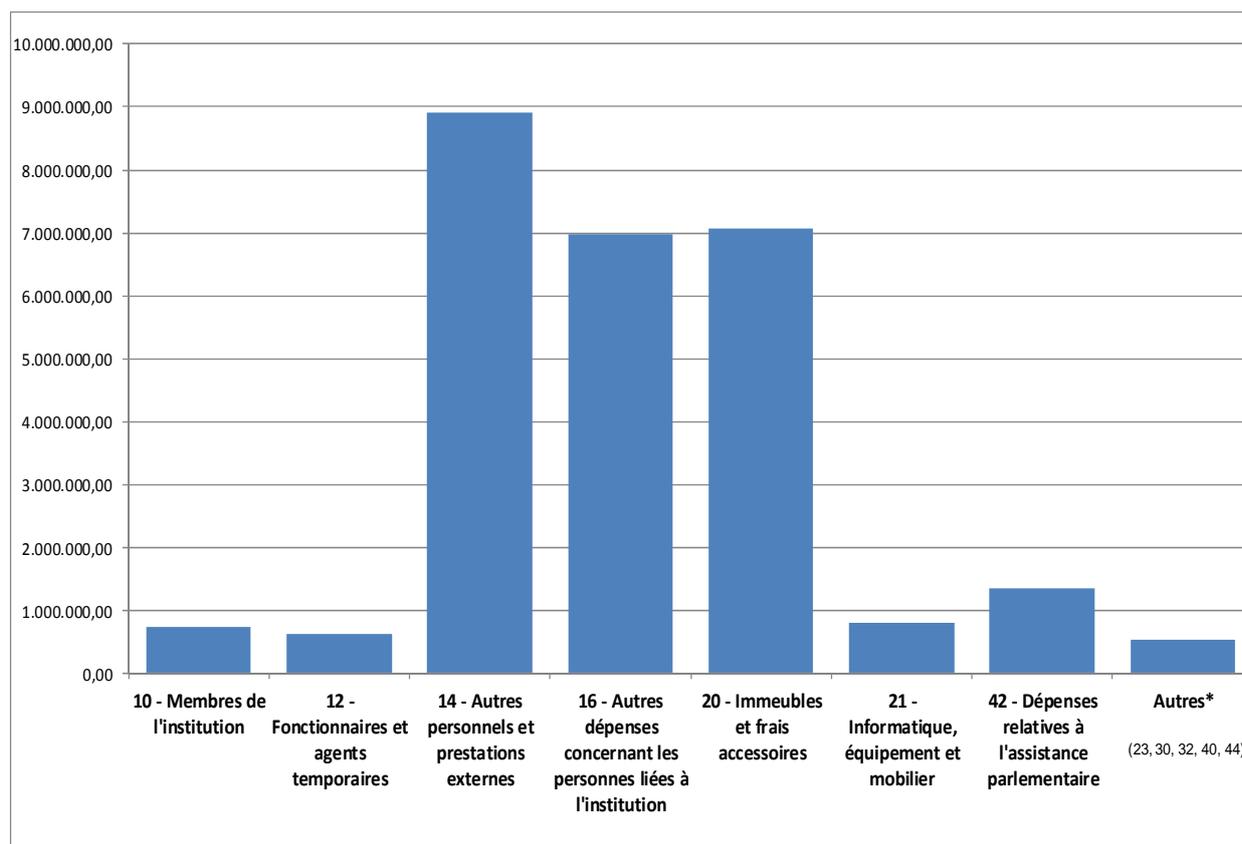
Article	Annulation	Principales raisons des annulations
Article 200 "Immeubles"	7 502 599	<p>Poste 2007 "Aménagement des locaux": l'annulation de 7,19 M EUR s'explique principalement par le fait que les travaux de rénovation-extension du bâtiment EASTMAN (Maison de l'Histoire Européenne) ne pourront pas se terminer, comme prévu, en décembre 2014. L'annulation concerne aussi d'autres travaux en retard ou non exécutés dans les trois lieux de travail.</p> <p>Poste 2008 "Gestion immobilière spécifique": annulation de 0,28 M EUR concernant des soldes excédentaires sur différents sites et le décompte de prestations diverses.</p>
Article 202 "Frais afférents aux immeubles"	3 535 651	<p>Poste 2022 "Nettoyage et entretien": annulation de 2,16 M EUR. Cette annulation inclut un montant de 0,58 M EUR concernant un contrat de maintenance d'ascenseurs à Bruxelles pour lequel un différend avec le contractant a abouti à la signature d'une convention de transaction et à la diminution des montants dus par le Parlement. Un montant de 0,35 M EUR concerne des pénalités sur le contrat de maintenance technique pour Strasbourg venant en diminution du montant facturé. Le surplus s'explique par des soldes excédentaires sur décompte de contrats divers et le retard dans certains travaux.</p> <p>Poste 2024 "Consommations énergétiques": annulation de 1,09 M EUR. Pour ce poste l'annulation s'explique par la nécessité de prévoir une marge suffisante pour couvrir les cas de figures les plus défavorables. Il est difficile de calculer avec précision les crédits à reporter, la facturation annuelle étant encore très partielle au moment du report.</p>
Article 324 "Production et diffusion"	3 253 663	<p>Poste 3247 "Maison de l'Histoire Européenne": annulation de 1,60 M EUR. Les crédits concernés sont également liés à la construction de la Maison de l'Histoire Européenne et leur non utilisation trouve son origine dans le retard lié à ce projet et le report à 2015 de l'achèvement des travaux (cf. poste 2007).</p> <p>Poste 3244 "Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers": l'annulation de 0,52 M EUR s'explique par le fait que les engagements sont faits sur base des réservations alors que la consommation réelle est inférieure à cause des annulations imprévues de participants.</p> <p>Poste 3248 "Dépenses d'information audiovisuelle": annulation de 0,49 M EUR concernant divers engagements pour lesquels les estimations contenaient une marge de sécurité.</p> <p>Poste 3245 "Organisation de colloques, séminaires et actions culturelles": annulation de 0,25 M EUR concernant divers engagements provisionnels pour l'organisation des séminaires et pour lesquels les estimations contenaient une marge de sécurité.</p>
Article 210 "Informatique et Télécommunications"	1 281 824	<p>Poste 2102 "Informatique et télécommunications - activités récurrentes relatives au support général aux utilisateurs": annulation de 0,99 M EUR concernant des prestations qui n'ont pas eu lieu pour tout le volume prévu et des facturations inférieures aux prévisions.</p>
Article 100 "Indemnités et allocations "	1 244 857	<p>Poste 1004 "Frais de voyages ordinaires": annulation de 1,23 M EUR. Une partie importante des demandes de remboursement est effectuée pendant l'exercice qui suit celui du voyage effectif. De ce fait, un montant important de crédits doit être reporté chaque année pour couvrir ces demandes. Le montant annulé fin 2014 représente 6,6% des montants reportés et 1,6% du total engagé pour 2013, ce qui peut être considéré comme une marge de sécurité normale.</p>
Article 402 "Financement des partis politiques européens "	1 181 744	<p>Pour cet article, les annulations s'expliquent par le fait que plusieurs partis ont déclaré avoir dépensé moins que le maximum des dépenses éligibles.</p>

F. Crédits ouverts sur recettes affectées

10. Les recettes affectées disponibles en 2014 ont atteint un montant total de 26 979 032 EUR (2013: 25 991 783 EUR). Les engagements ont atteint un montant de 17 042 788 EUR, soit un taux d'engagement de 63 % (2013: 65 %). Les paiements se sont élevés à un total de 13 053 117 EUR, soit 77 % des engagements réalisés (2013: 53 %).

11. La provenance des crédits ouverts sur recettes affectées en 2014 est analysée dans le graphique suivant:

Graphique 1. Crédits ouverts sur recettes affectées en 2014 par chapitre



12. Les crédits ouverts sur recettes affectées reportés à 2014 se sont élevés au total à 106 934 452 EUR (2013: 106 900 532 EUR). L'essentiel (92 %) de ces crédits provient du chapitre 20 et résulte principalement d'un versement de 85 897 000 EUR effectué par l'État belge, le 27 janvier 2010, dans le cadre de la prise en charge du terrain des bâtiments D4 et D5 et des frais de viabilisation de la dalle surplombant la gare de Bruxelles-Luxembourg, relativement au projet de bâtiment MARTENS (TREBEL).

13. Le total des engagements sur recettes affectées reportées a atteint 105 356 705 EUR à la fin de l'année 2014 (2013: 104 147 894 EUR). Les paiements effectués en 2014 ont représenté 12 % des engagements (2013: 16 %). L'essentiel des engagements concerne en effet l'achat de l'immeuble MARTENS, conformément à la décision du Bureau du 30 novembre 2011.

14. La somme de 106 077 150 EUR a été transférée à l'exercice 2015, dont 13 543 113 EUR provenant de crédits ouverts sur recettes affectées en 2014 (les crédits disponibles reportés s'élèvent à 9 553 441 EUR et les soldes d'engagements à 3 989 671 EUR ; les annulations de crédits s'élèvent à 382 802 EUR) et 92 534 038 EUR de crédits ouverts sur recettes affectées reportés de 2013 (les soldes d'engagements s'élèvent à 5 463 051 EUR ; les

annulations de crédits s'élèvent à dont 1 373 265 EUR, dont 403 761 EUR de crédits ouverts sur recettes affectées reportés non engagés et 969 504 EUR de soldes non reportables d'engagements reportés sur crédits ouverts sur recettes affectées). Le montant de 85 897 000 EUR versé par l'État belge en janvier 2010 (cf. paragraphe 12) constitue une recette affectée externe au sens de l'article 21 alinéa 2 du règlement financier². Les crédits reportés sur recettes affectées internes s'élèvent à 20 180 150 EUR.

G. Annulations de crédits courants

15. Un montant de 17 887 050 EUR (2013: 13 766 453 EUR), représentant 1,0 % des crédits finaux (2013: 0,8 %), a été annulé. Les principales raisons de cette annulation sont présentées dans le tableau ci-dessous:

Tableau 3. Raisons principales des annulations de crédits courants en 2014

		Montant annulé (EUR)	En % du total annulé	% annulation /article	Motif principal de l'annulation
422	Assistance parlementaire	5 417 593	30 %	2,9 %	Quelques 4 357 579 EUR de ce montant (soit 80%) concernent des assistants locaux: en effet l'année de 2014 étant une année d'élections, cela implique le paiement de sommes importantes à titre d'indemnités de licenciement pour les assistants locaux partants. La prévision du montant total de ces indemnités n'était pas facile à faire, surtout tenant compte du fait qu'il s'agissait de la première fin de législature dans le cadre des nouvelles règles résultantes de l'entrée en vigueur en 2009 du Statut des députés. Pour cette raison, des marges de sécurité importantes ont été utilisées, ce qui explique le surplus de crédits.
324	Production et diffusion	1 894 489	11 %	1,9 %	Il s'agit d'une annulation essentiellement technique sur plusieurs postes.
210	Informatique et télécommunications	1 499 011	8 %	1,5 %	Il s'agit d'une annulation essentiellement technique sur plusieurs postes.
202	Frais afférents aux immeubles	1 485 037	8 %	1,5 %	Il s'agit d'une annulation essentiellement technique sur plusieurs postes.
120	Rémunération et autres droits	1 349 211	8 %	0,2 %	Il s'agit d'une annulation essentiellement technique sur plusieurs postes.
142	Services de traduction externes	1 117 126	6 %	20,8 %	Du fait de la diminution de la demande du volume de traduction (baisse de l'activité en raison des élections), le recours à la traduction externe s'est avéré moins nécessaire.

H. Virements

16. Durant l'exercice, trois virements C (y compris le virement dit "de ramassage") ont été approuvés en application des articles 27 et 46 du règlement financier³. Ils se sont élevés au total à 77 215 000 EUR, soit 4,4 % des crédits définitifs (en 2013: dix virements

² Règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil.

³ Art. 27 – "Proposition de virements soumises à l'autorité budgétaire" et art. 46 – "Crédits provisionnels" du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012.

représentant 3,9 % des crédits finaux). Le président a approuvé au total douze virements P au titre de l'article 25, paragraphe 1, du règlement financier⁴. Dix des virements P ont été effectués sur des crédits courants, un virement sur des crédits ouverts sur recettes affectées reportés, et un dernier virement a concerné différents types de crédits (crédits courants, crédits ouverts sur recettes affectées courants et reportés). Les virements P sur des crédits courants ont représenté un montant total de 17 497 444 EUR, soit 1,0 % des crédits définitifs (2013: dix virements représentant 0,6 % des crédits finaux). Le virement impliquant uniquement des crédits ouverts sur recettes affectées reportés a s'est élevé à 2 321 173 EUR et concernait le projet du bâtiment ADENAUER. Ces recettes provenaient du remboursement de la quote-part de la Commission pour l'achat des bureaux d'information de La Haye, Nicosie, Londres et Budapest. Ce virement exceptionnel constitue plutôt une **adaptation technique** sans changement de la nature de l'affectation⁵, et ces crédits pouvaient être utilisés pour le paiement d'avances dans le cadre des travaux de l'extension du bâtiment ADENAUER. Finalement, un virement d'un montant total de 6 400 000 EUR a été approuvé concernant le projet Maison de l'Histoire Européenne. De ce montant, 3 866 628 EUR provenaient de crédits courants, 1 247 510 EUR de crédits ouverts sur recettes affectées reportés et 1 285 862 EUR de crédits ouverts sur recettes affectées de l'année. Ce virement constitue également une **adaptation technique** sans changement de la nature de l'affectation.⁶

Tableau 4. Virements par base juridique

Nombre de virements	Montant transféré (EUR)	En % des crédits définitifs
<i>Virements C (articles 27 et 46 RF)</i>		
3 Virements C	77 215 000	4,4 %
dont Ramassage (C4)	71 500 000	4,1 %
<i>Virements P (article 25, paragraphe 1 RF)</i>		
11 Virements P sur crédits courants ⁷	17 497 444	1,0 %
14 Virements C+P sur crédits courants	94 712 444	5,4 %
2 Virements P sur recettes affectées reportées⁸	3 568 683	N.A.
1 Virement P sur recettes affectées de l'année	1 285 862	N.A.

Tableau 5. Analyse des virements C par poste receveur

Poste receveur		Virement	Montant transféré (EUR)
2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	C4	71 500 000
4 2 2 0	Assistance parlementaire	C3	2 500 000
1 0 0 0	Indemnités	C3	1 300 000
1 0 0 4	Frais de voyages ordinaires	C3	1 150 000
1 0 0 5	Autres frais de voyage	C3	700 000
1 2 2 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	C1	65 000
		Total	77 215 000

⁴ Décision prise par l'institution de procéder à des virements de crédits au sein d'un article.

⁵ Transfert du poste 2003 "Acquisition de biens immobiliers" au poste 2001 "Redevances emphytéotiques".

⁶ Les détails sur ce virement P11 sont présentés en Annexe 2.

⁷ Ces 11 virements incluent la partie des crédits courants du virement P11, lequel comprenait plusieurs natures de crédits.

⁸ Y compris la partie des crédits de cette nature du virement P11.

Tableau 6. Analyse des virements C par catégorie de dépense et par objectif

Catégorie de dépenses destinataire du virement	Objet	Virement	Montant viré (EUR)	%
Politique immobilière	Projet bâtiment ADENAUER	C4	71 500 000	93
Total Politique immobilière			71 500 000	93
Députés	Adaptation salariale de 2012 pour les députés et coûts fin de mandat	C3	1 300 000	2
	Frais de voyage	C3	1 850 000	2
	Adaptation salariale de 2012 et allocations pour les assistants accrédités	C3	2 500 000	3
Total Députés			5 650 000	7
Administration	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	C1	65 000	0
Total Administration			65 000	0
Total			77 215 000	100

H.1. Virements de crédits provisionnels et d'autres sources hors ramassage

17. Le chapitre 10 1 "Réserve pour imprévus", figurant au titre 10 "Autres dépenses", a constitué la principale source de virements hors ramassage, puisque 99 % des crédits pour ces virements proviennent de cette rubrique (5 650 000 EUR sur un total de 5 715 000 EUR). L'entièreté de ce montant a été destinée aux députés.

18. Le seul transfert ayant une autre source a été effectué dans la catégorie "administration", du poste 1200 "Rémunération et indemnités" au poste 1220 "Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service", pour un montant de 65 000 EUR.

H.2. Virement C4 dit "de ramassage"

19. Un total de 71 500 000 EUR a été viré des crédits provisionnels et d'autres sources pour contribuer au financement de l'extension et de la rénovation du bâtiment ADENAUER, le principal projet de construction à Luxembourg. Le tableau 7 présente un récapitulatif de ce virement.

Tableau 7. Détail du virement C4 dit "de ramassage"

Chapitre source	Intitulé	Montant (EUR)	% des crédits initiaux	% du total transféré	Commentaires
1 0	Membres de l'institution	-3 390 000	2 %	5%	The actual surplus is only EUR 0,24 M (0,1% of the initial appropriations), since transfer C3 had increased the appropriations of the chapter by EUR 3,15 M (on items 1000, 1004 and 1005). For technical reasons, at the time when an apparent deficit on the above-mentioned items had to be covered, it was not yet possible to have an estimate of the potential surplus on the other items in the chapter
1 2	Fonctionnaires et agents temporaires	-1 510 000	0,3 %	2%	Technical surplus.
1 4	Autres personnels et prestations externes	-6 710 700	7 %	9%	Impact of the elections (slowdown in activity).
1 6	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	-2 378 085	13 %	3%	La principale économie provient du poste 1654 "Centre de la petite enfance et crèches conventionnées." The surplus mostly stems from the use of accumulated assigned revenue which could not be carried over to 2015.
2 0	Immeubles et frais accessoires	-9 704 998	5 %	14%	Les principales économies proviennent: - from item 2022 "Building maintenance, upkeep, operation and cleaning": better conditions when renewing contracts and postponing of procurement procedure for maintenance works to 2015; - from item 2024 "Energy consumption": mild weather conditions leading to less consumption than foreseen and savings on the new gas and electricity contracts; - from item 2026 "Security and surveillance of buildings": savings due to a very strict planning of surveillance hours ordered to security companies and to anticipated internalisation of some activities in Brussels.
2 1	Informatique, équipement et mobilier	-11 603 888	8 %	16%	Les principales économies proviennent: - from item 2100 "Computing and Telecommunications - recurring operating activities": savings due to economies of scale on network and data centers maintenance and lower than foreseen phone costs; - from item 2140 "Technical equipment and installations": freezing of the renewal of older equipment related to security and surveillance, for the benefit of a global modernised and integrated project for access control to be presented to the Bureau by the end of the year; - item 2160 "Vehicles": savings due to the internalisation and rationalisation of the transport services to the Members;
2 3	Dépenses de fonctionnement administratif courant	-1 113 519	18 %	2%	Les principales économies proviennent: -from item 2300 "Stationery" and from item 2360 "Postage on correspondence and delivery charges": requests lower than foreseen, due to slower pace in activity during election period; - from item 2390 "European Parliament carbon offsetting scheme": the tendering procedure for the purchase of CO2 offsetting credits was not successful. A new procedure will be launched in the framework of the 2015 budget.

Chapitre source	Intitulé	Montant (EUR)	% des crédits initiaux	% du total transféré	Commentaires
3 0	Réunions et conférences	-6 329 474	18 %	9%	Impact of the elections (slowdown in activity)
3 2	Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion	-8 696 016	7 %	12%	Impact of the elections (slowdown in activity)
4 0	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	-463 320	0,5 %	1%	Il s'agit d'un excédent essentiellement technique.
4 2	Dépenses relatives à l'assistance parlementaire	-12 250 000	6 %	17%	The surplus comes from a lower than forecasted use by the MEPs of their allowance for local parliamentary assistance, in particular for the payment of lay-offs. On the other hand, the expenditure forecasts for accredited parliamentary assistants were overrun (cf. transfer C3 ; for technical reasons at the time when the deficit on the accredited assistance envelope had to be covered, it was not yet possible to have an accurate estimate of the potential surplus on the local assistance envelope). Therefore, the actual surplus is EUR 9,75 M or 5% of the initial appropriations.
10	Autres dépenses	-7 350 000	57 %	10%	Utilisation des crédits provisionnels.
Total		71 500 000	4 %	100 %	

Poste receveur	Intitulé	Montant (EUR)	% des crédits initiaux	% du total transféré	Objet
2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	71 500 000	1 319 %	100 %	Construction du nouveau bâtiment ADENAUER à Luxembourg.
	Total	71 500 000	4 %	100 %	

20. Les virements P sur crédits courants sont quant à eux résumés au tableau 8.

Tableau 8. Destination des virements P sur crédits courants

Poste receveur		Virement	Description	Montant viré (EUR)
2 1 0 5	Informatique et télécommunications - investissements en projets	P3	Transfer in order to rebalance the allocation of appropriations for IT expenditure among different budget items managed by DG ITEC.	3 825 881
2 1 0 4	Informatique et télécommunications - investissements en infrastructures	P2	Transfer in order to rebalance the allocation of appropriations for IT expenditure among different budget items managed by DG ITEC.	3 258 416
2 0 0 5	Construction d'immeubles	P11	Virement destiné à financer les travaux du projet de la Maison de l'Histoire Européenne.	3 866 628
2 1 0 4	Informatique et télécommunications - investissements en infrastructures	P10	Virement effectué afin de permettre l'utilisation des excédents générés en raison d'un certain ralentissement des dépenses dans le développement des applications pour accélérer les investissements en infrastructures TI.	2 047 394
1 4 0 0	Autres agents	P9	Transfer in order to provide the means for higher than expected expenses relating to other staff (contract agents) by transferring surplus appropriations from interpretation expenditure.	1 700 000
2 1 0 3	Informatique et télécommunications - activités récurrentes de gestion des applications TIC	P1	Transfer in order to rebalance the allocation of appropriations for IT expenditure among different budget items managed by DG ITEC.	1 171 600
2 1 0 3	Informatique et télécommunications - activités récurrentes de gestion des applications TIC	P6	Virement effectué afin d'assurer la poursuite de l'adaptation des bases de données liées aux ressources humaines.	550 000
3 2 4 1	Publications numériques et traditionnelles	P12	Virement effectué afin de permettre le développement d'une version améliorée de l'application SPA+ (Safe Working Protocol Automation) en matière de traduction, plus robuste et conforme aux standards du Parlement.	500 000
2 1 0 2	Prestations externes pour les technologies de l'information et de l'innovation	P8	Virement destiné à renforcer les crédits disponibles pour l'Unité de Support aux utilisateurs de la Direction Générale de l'Innovation et du Support Technologique afin d'assurer la couverture de service jusqu'à la fin de l'année 2014.	277 525
1 0 1 2	Interventions spécifiques en faveur des députés handicapés	P7	Virement effectué afin de financer l'assistance spécifique demandée par les députés handicapés nouvellement élus.	200 000
3 2 4 1	Publications numériques et traditionnelles	P5	Virement destiné à assurer la poursuite de la couverture financière du développement d'une fonctionnalité supplémentaire dans l'outil principal d'aide à la traduction appelé SDL Studio.	100 000
Total virements sur crédits courants				17 497 444

II. GESTION FINANCIÈRE PAR CHAPITRE

21. Cette section présente l'utilisation des crédits par chapitre budgétaire, leur volume relatif au sein du budget et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur. Quatre chapitres représentent à eux seuls 72 % de l'ensemble des engagements. Il s'agit du chapitre 10 "Membres de l'institution", du chapitre 12 "Fonctionnaires et agents temporaires", du chapitre 20 "Immeubles et frais accessoires" et du chapitre 42 "Dépenses relatives à l'assistance parlementaire".
22. Le tableau 9 présente, par chapitre, l'évolution des crédits engagés en 2014 par rapport à l'exercice 2013. Les graphiques 2 et 3 illustrent les parts relatives et l'évolution de 2013 à 2014.

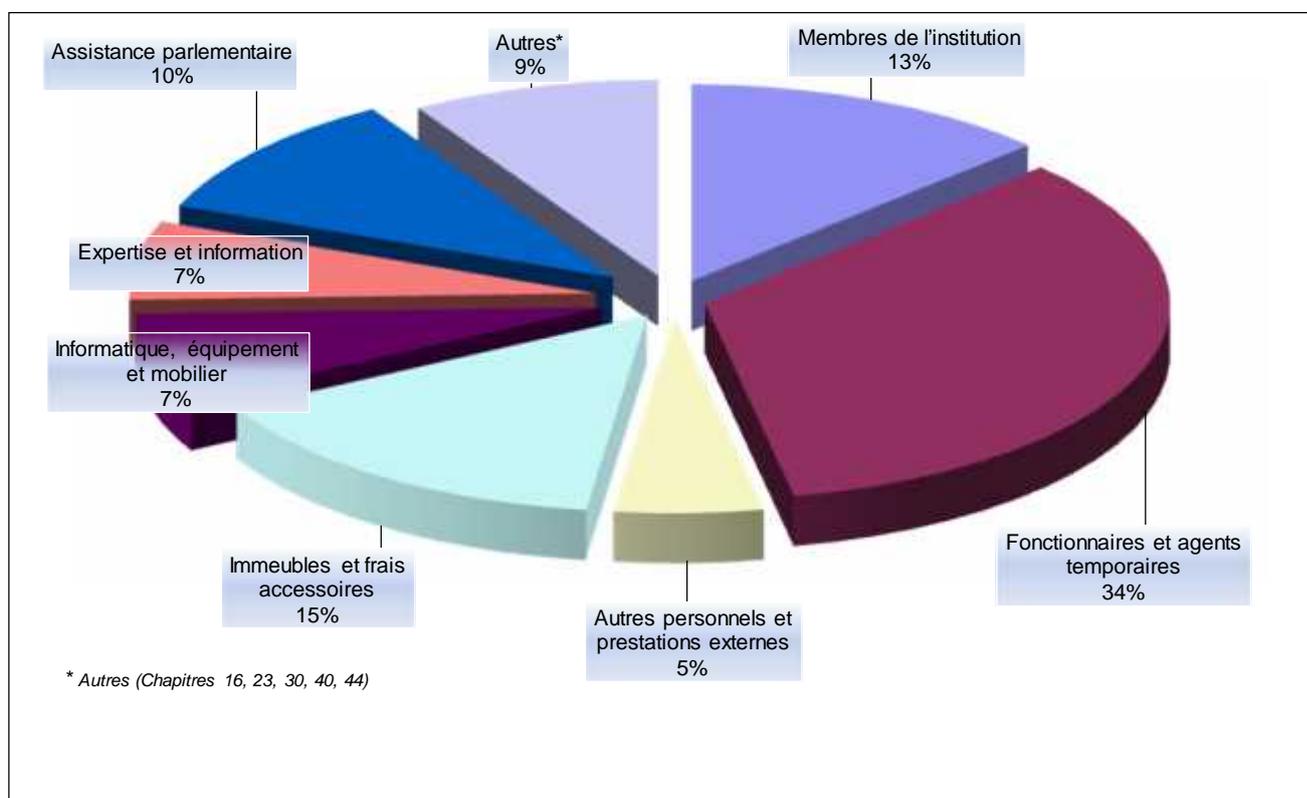
Tableau 9. Évolution des engagements de crédits de 2013 à 2014

Chapitre	Rubrique	2014	2013	Différence	Variation 2014/2013
10	Membres de l'institution	223 348 317	205 414 449	17 933 868	9%
12	Fonctionnaires et agents temporaires	592 225 771	574 999 348	17 226 423	3%
14	Autres personnels et prestations externes	89 659 626	106 182 103	-16 522 477	-16%
16	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	15 769 390	17 829 236	-2 059 845	-12%
Titre : 1 - Personnes liés à l'institution		921 003 104	904 425 137	16 577 968	2%
20	Immeubles et frais accessoires	261 255 177	250 336 611	10 918 566	4%
21	Informatique, équipement et mobilier	127 593 867	136 476 413 ⁹	-8 882 546	-7%
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	4 824 591	4 877 511 ¹⁰	- 52 920	-1%
Titre : 2 - Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement		393 673 635	391 690 535	1 983 100	1%
30	Réunions et conférences	28 562 580	32 816 473	-4 253 893	-13%
32	Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion	112 532 750	125 672 031	-13 139 282	-10%
Titre : 3 - Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de ses missions générales		141 095 330	158 488 505	-17 393 175	-11%
40	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	100 523 786	92 683 288	7 840 498	8%
42	Dépenses relatives à l'assistance parlementaire	181 048 837	188 301 020	-7 252 184	-4%
44	Réunions et autres activités des députés et des anciens députés	400 000	375 000	25 000	7%
Titre : 4 - Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques		281 972 623	281 359 309	613 314	0%
Titre : 10 - Autres dépenses		0	0	0	-
Total		1 737 744 692	1 735 963 486	1 781 207	0%

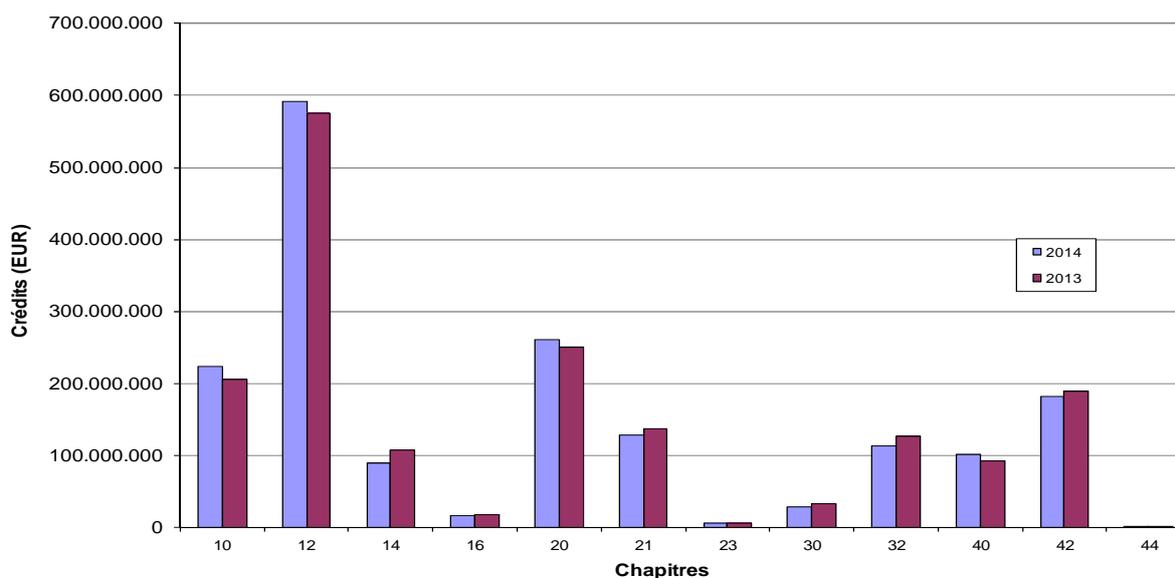
⁹ La présentation des engagements de crédits de l'année 2013 a été adaptée à la nouvelle nomenclature de l'année 2014 pour faciliter une meilleure comparaison. En 2013, un montant de 131 805 904 EUR a été engagé sur le chapitre 21 et un montant de 9 548 021 sur le chapitre 23.

¹⁰ Cf. note de bas de page 8.

Graphique 2. Répartition des engagements 2014 par chapitre



Graphique 3. Évolution des crédits engagés par chapitre entre 2013 et 2014



A. Chapitre 10 "Membres de l'institution"

23. Les charges directes relatives aux députés ont représenté 223 348 317 EUR en 2014, soit 13 % du total des engagements de l'exercice. Elles sont en progression de 17,9 M EUR, soit 8,7 % d'augmentation par rapport à 2013. Le chapitre compte six principaux postes de dépenses: les postes 1000 "Indemnités" et 1006 "Indemnités de frais généraux" représentent respectivement 34 % et 19 % des engagements, les postes 1004 "Frais de voyage ordinaires" et 1005 "Autres frais de voyage" représentent respectivement 30 % et 3 %, le poste 1020 "Indemnités transitoires" représente 7% et le poste 1030 "Pensions d'ancienneté" 5 % des engagements.
24. Les engagements du poste 1000 "Indemnités" s'élèvent à 74 881 314 EUR et ont progressé de 7,7 % par rapport aux engagements de 2013. L'indemnité mensuelle (salaire brut) s'élève à 38,5% du traitement de base d'un juge de la Cour de justice des Communautés européennes¹¹. La raison principale de la progression des engagements pour ce poste est qu'en juillet 2014, les indemnités aux députés¹² ont inclus les versements aux députés entrants ainsi que ceux aux députés sortants qui ont perçu l'intégralité du salaire de ce mois. Les députés sont en effet élus pour une période de cinq ans, et cette période commence à l'ouverture de la première session tenue après chaque élection (session constitutive). Le député non réélu reste en fonction jusqu'à l'ouverture de la première session du Parlement qui suit les élections (1er juillet 2014). L'indemnité parlementaire est versée jusqu'au dernier jour du mois au cours duquel ses fonctions prennent fin. Par ailleurs, en avril 2014, les rémunérations des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne ont été adaptées et augmentées de 0,8%, avec effet au 1er juillet 2012. L'indemnité mensuelle des députés est donc passée à 8 021 EUR (2013: 7 957 EUR) et en 2014 un montant total de 1 019 948 EUR a été payé rétroactivement pour la période de juillet 2012 à avril 2014.
25. En ce qui concerne le poste 1006 "Indemnités de frais généraux" (destiné à couvrir les frais résultant des activités parlementaires des députés), les engagements ont augmenté de 10,6 % par rapport à 2013 pour se situer à hauteur de 43 215 516 EUR. Cette augmentation est due au paiement d'indemnités transitoires aux députés non réélus en 2014 : le paiement se poursuit pendant 3 mois après la fin du mandat à concurrence de 50 % de l'indemnité normale. Cette indemnité a été de 4 299 EUR par mois et par député en 2014, montant inchangé par rapport à 2013.
26. Les engagements des postes 1004 "Frais de voyage ordinaires" et 1005 "Autres frais de voyage" s'élèvent à 74 050 000 EUR, soit 33 % du total des engagements du chapitre 10. Ils ont diminué de 5,7 % par rapport aux engagements de 2013, en raison de la baisse d'activité parlementaire inhérente à une année électorale. De plus, les mesures de réductions structurelles prises par le Bureau en matière de frais de voyages ont contribué à la réduction du niveau des engagements au-delà des aspects conjoncturels.
27. En 2014, les députés ont effectué au total 28 694¹³ déplacements¹⁴. La majorité des déplacements ont eu lieu à Bruxelles (18 559) et à Strasbourg (8 631). Des réunions ailleurs dans l'Union européenne ont compté pour 1 221 déplacements et des réunions hors de l'Union européenne pour 283 déplacements.
28. Les engagements du poste 1020 "Indemnités transitoires" s'élèvent à 14 766 194 EUR, soit près de 81 fois le montant engagé en 2013 (183 008 EUR). Cette évolution résulte du

¹¹ Article 10 du Statut des députés au Parlement européen.

¹² NB: 766 députés jusqu'au 1. Juillet 2014 et 751 députés à partir de la session constitutive du 1. Juillet 2014 (2013: 754 jusqu'au fin Juin 2013 et 766 à partir de Juillet 2013).

¹³ NB: Sur la base des demandes de remboursement effectuées par les députés jusqu'au 13 février 2015.

¹⁴ NB: Un déplacement est lié à la participation du député sur un seul lieu de réunion (voyages ordinaires).

renouvellement des députés à l'occasion du changement de législature. Outgoing members can introduce a claim for a transitional allowance¹⁵. 408 Members of the 7th legislature were not re-elected in May 2014. At the end December 2014, 356 former Members received a transitional allowance (compared to only 23 in 2013).

29. Les engagements du poste 1030 "Pensions d'ancienneté" s'établissent à 10 422 837 EUR, soit 5 % du total des engagements du chapitre. Le niveau des engagements a diminué de 12,7 % par rapport à 2013, année durant laquelle il y avait eu des paiements extraordinaires d'arriérés.

B. Chapitre 12 "Fonctionnaires et agents temporaires"

30. Les charges relatives aux fonctionnaires et agents temporaires ont représenté 592 225 771 EUR en 2014, soit la plus grande catégorie de dépenses avec 34 % du total des engagements de l'exercice 2014. Elles sont en progression de 17,2 M EUR, soit 3 % d'augmentation par rapport à l'exercice précédent. La dynamique du chapitre résulte essentiellement de celle du poste 1200 "Rémunérations et indemnités", qui représente 99 % des crédits.

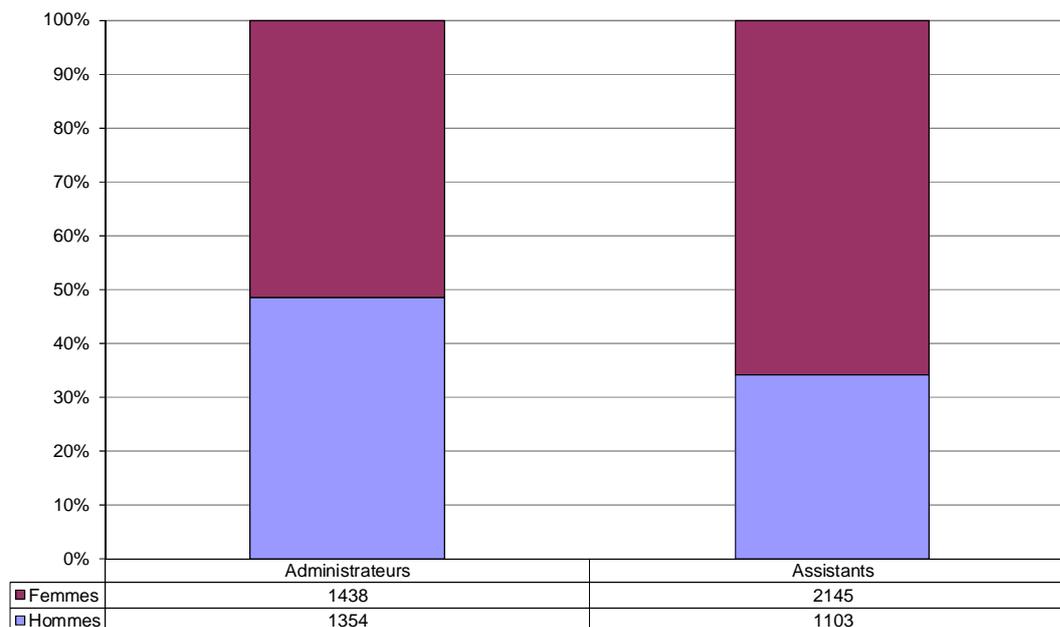
31. Le montant des engagements réalisés sur le poste 1200 "Rémunération et indemnités" s'élève à 588 325 127 EUR et a progressé de 3,1 % (17 655 239 EUR) par rapport à 2013. Cette évolution reflète le taux de pourvoi des postes et intègre la progression des carrières ainsi que l'indexation salariale. En effet, en avril 2014, les rémunérations des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne ont été adaptées et augmentées de 0,8%, avec effet au 1er juillet 2012 ; l'impact sur l'année 2014 (y compris les arriérés) est estimé à 11,4 M EUR soit 65% de la progression par rapport à 2013.

32. En 2014, 309 fonctionnaires et agents temporaires ont été engagés auprès du Secrétariat général, et 8 agents temporaires ont été recrutés auprès des groupes politiques. Au total, 6 040 fonctionnaires et agents temporaires travaillaient au Parlement européen au 31 décembre 2014, dont 5 295 personnes auprès du Secrétariat général et 745 auprès des groupes politiques.

33. En ce qui concerne la répartition par genre, les femmes représentaient 59% du total du personnel du Parlement, mais uniquement 30 % des chefs d'unité, 34 % des directeurs et 25 % des directeurs généraux au 31 décembre 2014. Le graphique ci-dessous présente la répartition du personnel par groupe de fonction et par genre.

¹⁵ Cette indemnité est payée en application de l'Article 9 du Statut des députés au Parlement européen, dont les conditions peuvent être résumées comme suit: *Le député au Parlement européen qui cesse ses fonctions à l'issue d'un mandat minimum d'un an a droit à une indemnité transitoire, qui correspond à l'indemnité parlementaire. Ladite indemnité est due à compter du premier jour du mois qui suit la cessation de ses fonctions. Ce droit correspond à un mois par année d'exercice du mandat au Parlement européen, avec cependant un minimum de 6 mois et un maximum de 24 mois. L'indemnité transitoire est incompatible avec l'exercice : (i) des fonctions électives rémunérées impliquant l'exercice des prérogatives de puissance publique, (ii) d'un mandat au sein d'un gouvernement national ou régional, (iii) des fonctions dépositaires de l'autorité publique, au sein d'une institution communautaire, (iv) d'un mandat dans un parlement établi dans un État membre et ayant compétence législative.*

Graphique 4. Ventilation du personnel du Secrétariat général par genre



Source: DG PERSONNEL

C. Chapitre 14 "Autres personnels et prestations externes"

34. Les charges relatives aux autres personnels et prestations externes ont représenté 89 659 626 EUR en 2014, soit 5 % du total des engagements. Le chapitre compte quatre principaux postes de dépenses: le poste 1400 "Autres agents"¹⁶ avec une part de 50 %, le poste 1402 "Interprètes de conférence" représentant 39 % des engagements du chapitre, le poste 1404 "Stages, subventions et échanges de fonctionnaires" avec 6% et le poste 1420 "Prestations externes"¹⁷ avec 4 %.
35. Les engagements du chapitre ont diminué de quelque 16,5 M EUR par rapport à 2013, soit une réduction de 15,6 %. Cette évolution s'explique principalement par l'impact des élections, le ralentissement de l'activité parlementaire se traduisant par la diminution des besoins d'interprétation et de traduction externes (respectivement -15 M EUR et -8 M EUR). En revanche, une augmentation des engagements pour les autres agents a eu lieu, notamment en raison de l'internalisation de la sécurité (+7,8 M EUR).
36. Pour le poste 1402 "Interprètes de conférence", les engagements se sont élevés à 34 553 991 EUR pour couvrir les honoraires, les cotisations sociales, les frais de voyage et les indemnités de séjour des interprètes de conférence auxiliaires employés par le Parlement pour assurer l'interprétation lors de réunions qu'il organise. Le niveau des engagements a diminué de 15 045 386 EUR par rapport à 2013, soit une réduction de 30,3 %. Cette évolution résulte essentiellement de la réduction du nombre de journées d'interprétation prestées par les interprètes de conférence auxiliaires (2014: 39 181 journées, 2013: 53 244 journées). 2014 étant une année électorale, les besoins d'interprétation du Parlement ont été réduits et ont pu être couverts majoritairement par les interprètes statutaires du Parlement.

¹⁶ Ce poste concerne principalement les agents contractuels.

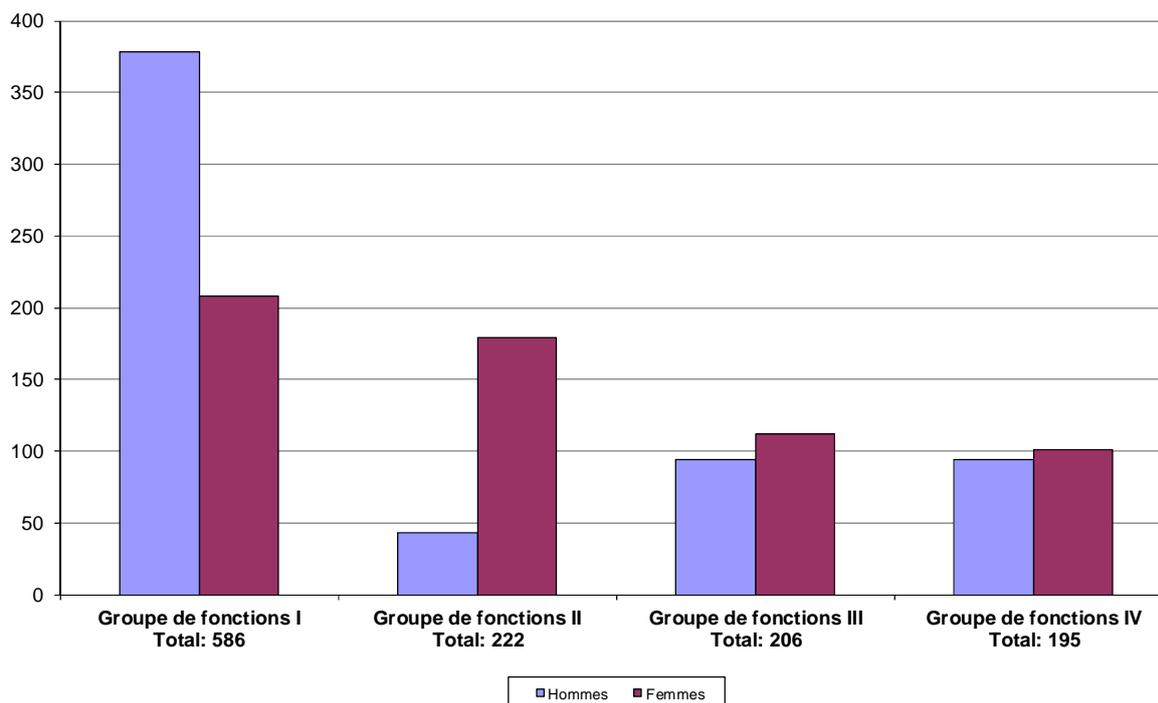
¹⁷ Ce poste concerne principalement les prestations externes de traduction.

37. Les interprètes du Parlement et les interprètes de conférence auxiliaires ont assuré 86 381 journées d'interprétation en 2014 (2013: 103 550 journées), pour le Parlement et d'autres institutions¹⁸ (dans les cas où cette interprétation devait être assurée par le Parlement). Les interprètes du Parlement ont assuré 47 200 journées (6 % de moins qu'en 2013), contre 39 181 pour les interprètes de conférence auxiliaires (26% de moins qu'en 2013).
38. Pour le poste 1404 "Stages, subventions et échanges de fonctionnaires", les engagements se sont élevés à 5 791 882 EUR pour couvrir les rémunérations, indemnités, frais de voyage et le coût de l'assurance maladie et accident des catégories de personnel concernées. Le niveau des engagements a diminué de 652 756 EUR par rapport à 2013, soit une réduction de 10,1 %. Cette évolution résulte essentiellement de la diminution des dépenses pour les experts nationaux détachés, les visites d'études indemnisées et les fonctionnaires mis à disposition (-384 000 EUR) aussi que d'une réduction des dépenses pour le perfectionnement des interprètes de conférence auxiliaires (-346 000 EUR). En effet, 2014 étant une année électorale, l'accent a plutôt été mis dans l'organisation de formations pour les interprètes du Parlement.
39. Les engagements du poste 1420 "Services de traduction externes" se sont élevés à 3 892 854 EUR, en baisse de 8 011 807 EUR par rapport à 2013, soit un recul de 67,3 %. La variation s'explique également par le fait que 2014 était une année électorale. Il n'y a quasiment pas eu de demandes de traduction pendant les élections et assez peu au cours des premiers mois de la nouvelle législature. La capacité interne a suffi alors à assurer les traductions nécessaires sans avoir recours aux services de traduction externe.
40. En ce qui concerne le poste 1400 "Autres agents", les engagements ont atteint 45 051 879 EUR, en progression de 20,8 % par rapport à 2013. Ce poste sert à couvrir la rémunération, allocations et indemnités des autres agents, notamment contractuels, les cotisations patronales aux différents régimes de sécurité sociale et les incidences des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations de ces agents, ainsi que l'engagement de personnel intérimaire. Cette progression s'explique principalement par le recrutement du personnel contractuel dans le cadre de l'internalisation de la sécurité. En ce qui concerne le personnel contractuel, 1 209 personnes étaient employées au 31 décembre 2014. La répartition du personnel contractuel par groupe de fonctions¹⁹ et par genre est présentée au graphique 5.

¹⁸ Cour des comptes, Médiateur, Centre de traduction, réunions de la Commission à Luxembourg et partiellement pour le Comité des régions.

¹⁹ Le groupe de fonctions I correspond à des tâches manuelles et d'appui administratif, le groupe de fonctions II à des tâches de bureau, secrétariat, direction de bureau et autres tâches équivalentes, le groupe de fonctions III à des tâches d'exécution, rédaction, comptabilité et autres tâches techniques équivalentes, et le groupe de fonctions IV à des tâches administratives, de conseil, linguistiques et tâches techniques équivalentes.

Graphique 5. Personnel contractuel par groupe de fonctions et par genre en 2014



Source: DG PERSONNEL

D. Chapitre 16 "Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution"

41. Les charges du chapitre 16 s'établissent à 15 769 391 EUR, soit 1 % du total des engagements de l'exercice 2014. Elles sont en recul de 2 059 845 EUR, soit une diminution de 11,6 % par rapport à 2013.
42. Au sein de ce chapitre, 31% des engagements ont concerné le poste 1612 "Perfectionnement professionnel", 26 % le poste 1652 "Frais de fonctionnement courant des restaurants et des cantines" et 25 % le poste 1654 "Centre de la petite enfance et crèches conventionnées".
43. En ce qui concerne le poste 1612 "Perfectionnement professionnel", les crédits engagés se sont élevés à 4 835 591 EUR, en progression de 3,3 % par rapport à 2013, et ont couvert les dépenses liées aux cours destinés à accroître les compétences du personnel ainsi que les performances et l'efficacité de l'institution. En 2014, il y a 4 594 participations à des cours de langues (2013: 4 766), 3 614 participations (2013: 5 775) à des formations en informatique et 1 113 (2013: 900) à des formations dans le domaine financier. Quelques 13 441 participations (2013: 7 709) à des formations générales délivrées en interne ont été recensées et 423 (2013: 343) à des formations externes²⁰.
44. En ce qui concerne le poste 1652 "Frais de fonctionnement courant des restaurants et des cantines", les engagements se sont élevés à 4 050 000 EUR, en diminution de 4,9 % par rapport à 2013. Cette diminution a été possible grâce, principalement, à une gestion rigoureuse des frais de personnel dans le cadre des contrats de restauration actuels. Par ailleurs, le Bureau a adopté, dans sa réunion du 10 juin 2013, une note du Secrétaire

²⁰ Il est fait mention de participations à des cours et non de personnes, car une même personne peut participer à plusieurs cours dans le même domaine.

général sur la "Future politique de restauration du Parlement pour la période 2014-2019 – Orientations en vue de la modernisation" en fournissant ainsi une orientation stratégique pour le développement futur de ce secteur.

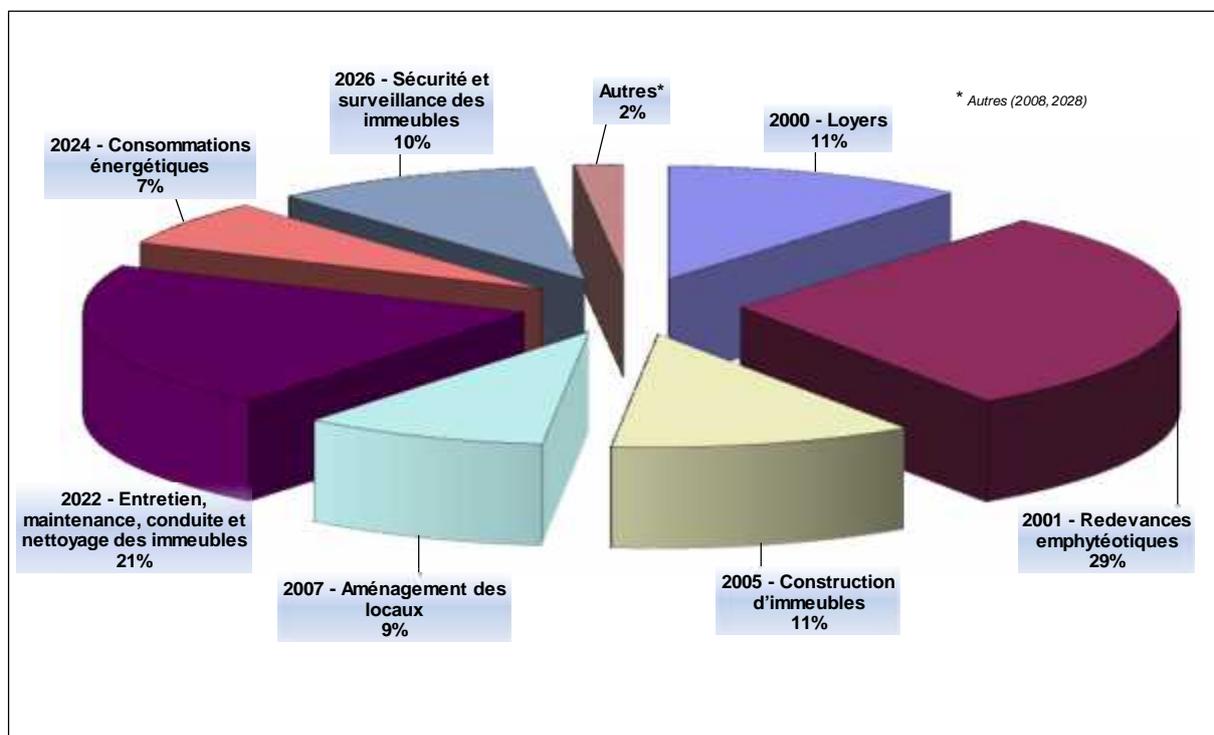
45. La gestion externe de la crèche et de la salle familiale de l'institution à Bruxelles et les frais annexes constituent la partie la plus importante du poste 1654. Les crédits engagés sur la totalité du poste se sont élevés à 4 006 645 EUR, en diminution de 31,4% par rapport à 2013, et ont couvert la contribution du Parlement à l'ensemble des dépenses du centre de la petite enfance et des crèches externes avec lesquelles un accord a été conclu²¹. La diminution s'explique par la diminution substantielle du nombre d'enfants inscrits dans les infrastructures et surtout dans les crèches privées aussi que par l'utilisation, en priorité, des crédits de recettes affectées reportés des années antérieures.

E. Chapitre 20 "Immeubles et frais accessoires"

46. Les engagements du chapitre 20 s'établissent à 261 255 177 EUR, soit 15 % des engagements de 2014. Le volume des engagements a augmenté de 10 918 566 EUR, soit une progression de 4,4 % par rapport à leur niveau de 2013. Les crédits du chapitre ont été augmentés de 61,8 M EUR en cours d'exercice (30,6 % du montant des crédits initiaux), à l'occasion du virement de ramassage (cf. tableau 7).

47. La répartition des crédits du chapitre 20 par nature des dépenses est présentée dans le graphique ci-dessous.

Graphique 6. Ventilation par poste des engagements du chapitre 20



²¹ NB: Les recettes affectées relatives à ce poste, provenant des contributions parentales, se sont élevées à 4 010 369 EUR.

48. Les engagements pour le poste 2022 "Entretien, maintenance, conduite et nettoyage des immeubles" se sont élevés à 54 930 848 EUR (21 % du chapitre). Ce poste couvre l'entretien des locaux, des ascenseurs, des systèmes de chauffage, de climatisation et des portes coupe-feu, ainsi que les travaux de peinture et de réparation, etc. Les engagements ont augmenté de 5,9 % par rapport à 2013 (+3 038 864 EUR). Cette évolution résulte partiellement de l'indexation des prestations liées à divers contrats de travaux ou de services sur les bâtiments sur les trois sites de travail du Parlement, ainsi que de diverses prestations et travaux spécifiques inhérents à la gestion et maintenance immobilière d'un parc immobilier vieillissant. Pour le site de Bruxelles, qui génère la hausse la plus importante, on peut notamment citer des travaux d'aménagement pour les bureaux des Membres et du personnel suite à une vague importante de déménagements en cascade (déménagements depuis les bâtiments centraux vers le bâtiment Square de Meeûs et d'autres bâtiments périphériques à Bruxelles); diverses actions spécifiques ont également été réalisés à Bruxelles comme le *relighting*, ou la conclusion d'un contrat destiné à couvrir l'ensemble des installations de levage.
49. Les engagements pour le poste 2001 "Redevances emphytéotiques" (29% du chapitre) s'élèvent à 76 914 000 EUR, soit une augmentation de 7 678 000 EUR (11,1%) par rapport à 2013. La dotation du poste a été renforcée de 71 500 000 EUR en cours d'exercice, essentiellement à l'occasion du virement de ramassage (cf. tableaux 7). L'intégralité a été engagée pour le projet d'extension du bâtiment KAD à Luxembourg.
50. Les engagements pour le poste 2005 "Construction d'immeubles" se sont élevés à 29 037 045 EUR (11 % du chapitre) et ont couvert les frais et travaux relatifs au projet ADENAUER²² pour un montant de 8 214 105 EUR (2013: 8 113 000 EUR), à la rénovation du bâtiment HAVEL à Strasbourg pour un montant de 7 316 390 EUR (2013: 0 EUR) et au projet de la Maison de l'Histoire européenne pour un montant de 13 506 549 EUR²³. Pour ce dernier projet, un virement de 3 866 628 EUR a été effectué pour financer les travaux. La date de fin de travaux ayant été reportée à 2015, les crédits reportés destinés à couvrir le solde des travaux ont été annulés fin 2014 et le virement a donc visé à libérer les crédits nécessaires pour un réengagement.
51. En ce qui concerne le poste 2007 "Aménagement des locaux" (9 % du chapitre), les engagements se sont élevés à 23 517 400 EUR, en recul de 35 % par rapport à 2013. Ce poste budgétaire est destiné à gérer des projets d'aménagements spécifiques et individuels qui n'ont pas le caractère de travaux récurrents. Une comparaison de l'évolution de ses crédits d'un exercice sur l'autre est par conséquent peu pertinente. Il faut souligner que les montants destinés à financer les travaux de construction de la Maison de l'Histoire européenne, initialement imputés sur ce poste ont été imputés sur le poste 2005 "Construction d'immeubles" à partir de l'exercice 2014, ce qui explique la variation importante des crédits entre 2013 et 2014. En matière d'aménagements spécifiques, le Bureau a approuvé, pour la Maison de l'Europe à Berlin, la signature d'un nouveau contrat de bail pour la location d'une surface supplémentaire de 317 m² au rez-de-chaussée, du même bâtiment, afin de permettre l'installation d'un centre de visiteurs avec salle de projection de films à 360° (à l'instar du Parliamentarium installé à Bruxelles mais en version plus réduite). Le bail, signé en décembre 2014, inclut 1 342 500 EUR pour les travaux préalables liés à l'infrastructure du bâtiment et l'installation du Parliamentarium, y compris l'amélioration de l'Infopoint et l'aménagement de la zone de sécurité.

²² À l'exception des travaux financés dans le cadre de la convention d'emphytéose, lesquels sont couverts par les crédits du poste 2001.

²³ En 2013, un montant de 12 448 650 EUR pour la Maison de l'Histoire européen a été engagé sur le poste 2007. En 2014 ce projet a été couvert par le poste 2005.

52. Les engagements pour le poste 2026 "Sécurité et surveillance des immeubles" (10 % du chapitre) se sont élevés à 25 890 784 EUR au total, en recul de 17 % par rapport à 2013 en raison de l'internalisation progressive de ces services. Ils ont couvert essentiellement les frais de gardiennage et de surveillance des bâtiments occupés par le Parlement sur ses trois lieux de travail habituels et des bureaux d'information.

F. Chapitre 21 "Informatique, équipement et mobilier"

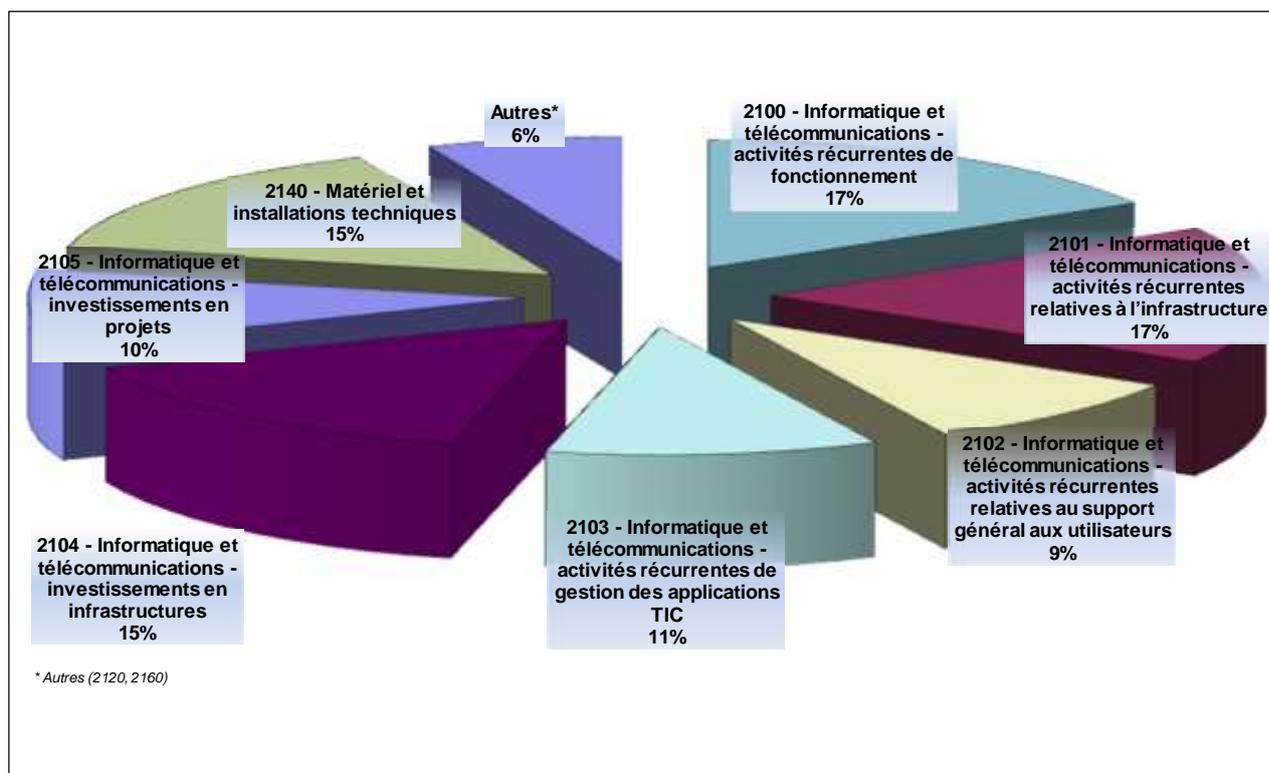
53. Les engagements du chapitre s'établissent à 127 593 867 EUR engagés, soit 7 % des engagements de 2014, ce qui représente une réduction de 8 882 546 EUR²⁴ par rapport à 2013 (soit -7%). Par ailleurs, les crédits du chapitre ont été diminués en cours d'exercice de 11 603 888 EUR (soit 8,2 % des crédits initiaux) en raison de virements.

54. La nomenclature concernant les chapitres 21 "Informatique, équipement et mobilier" et 23 "Dépenses de fonctionnement administratif courant" a été restructurée pour l'année 2014 et les dépenses de télécommunication ont été transférées du chapitre 23 au chapitre 21. Les postes du chapitre 21 couvrent maintenant les dépenses relatives à l'achat, à la location, à l'entretien et à la maintenance du matériel et des logiciels ainsi que les dépenses d'assistance de sociétés de services et de conseils pour des activités diverses dans le domaine Informatique et télécommunications. Les postes 2101 "Informatique et télécommunications - activités récurrentes relatives à l'infrastructure", 2103 "Informatique et télécommunications - activités récurrentes de gestion des applications TIC", 2104 "Informatique et télécommunications - investissements en infrastructures" et 2105 "Informatique et télécommunications - investissements en projets" ont été nouvellement créés. Le poste 2350 "Télécommunications" a été supprimé, et les postes 2100 "Informatique et télécommunications - activités récurrentes de fonctionnement" et 2102 "Informatique et télécommunications - activités récurrentes relatives au support général aux utilisateurs" ont été renommés et leur contenu a été changé. La présentation des engagements de crédits de l'année 2013 a été adaptée à la nouvelle nomenclature de l'année 2014 pour faciliter une meilleure comparaison.

55. La ventilation des dépenses du chapitre 21 est présentée dans le graphique 7.

²⁴ Ce montant a été adapté à la nouvelle nomenclature de 2014 et a été calculé sur base d'engagements de crédits de 136 476 413 EUR pour l'année 2013. Suivant la nomenclature de l'année 2013, les engagements de crédits pour l'année 2013 du chapitre 21 ont été 131 805 904 EUR et ont inclus les dépenses de télécommunications.

Graphique 7. Ventilation des dépenses du chapitre 21



56. Les engagements du poste 2100 "Informatique et télécommunications - activités récurrentes de fonctionnement" représentent 17 % du chapitre 21 avec un montant de 21 066 293 EUR, en augmentation de 2 % par rapport à 2013. Les dépenses de ce poste concernent le bon fonctionnement des systèmes informatiques et de télécommunications du Parlement européen et notamment les systèmes du centre informatique et de télécommunications, l'informatique départementale et la gestion du réseau.
57. Les engagements du poste 2101 "Informatique et télécommunications - activités récurrentes relatives à l'infrastructure" représentent aussi 17 % du chapitre 21 avec un montant de 21 890 682 EUR, en augmentation de 17 % par rapport à 2013. Les dépenses de ce poste concernent les activités récurrentes de gestion et entretien des infrastructures relatives aux systèmes informatiques et de télécommunications du Parlement européen et notamment les infrastructures relatives aux réseaux, au câblage, aux télécommunications, aux équipements individuels ainsi qu'aux systèmes de vote.
58. Les engagements du poste 2102 "Informatique et télécommunications - activités récurrentes relatives au support général aux utilisateurs" représentent 9 % du chapitre 21 avec un montant de 11 763 534 EUR, en recul de 12 % par rapport à 2013. Les dépenses de ce poste concernent les activités récurrentes d'aide et de support général aux utilisateurs par rapport aux systèmes informatiques et de télécommunications du Parlement européen et notamment les services de support pour les députés ainsi que pour les applications administratives et législatives.
59. Les engagements du poste 2103 "Informatique et télécommunications - activités récurrentes de gestion des applications TIC" représentent 11 % du chapitre 21 avec un montant de 13 812 345 EUR, en diminution de 17 % par rapport à 2013. Les dépenses de ce poste concernent les activités récurrentes de gestion des applications TIC du Parlement européen et notamment les applications relatives aux députés, celles relatives à la communication, ainsi que les applications administratives et législatives.

60. Les engagements du poste 2104 "Informatique et télécommunications - investissements en infrastructures" représentent 15 % du chapitre 21 avec un montant de 19 352 737 EUR, en diminution de 38 % par rapport à 2013. Ce poste couvre des investissements relatifs aux infrastructures des systèmes informatiques et de télécommunications du Parlement européen et notamment les systèmes du centre informatique et de télécommunications, les réseaux, le câblage, ainsi que les systèmes de visioconférence.
61. Les engagements du poste 2105 "Informatique et télécommunications - investissements en projets" représentent 10 % du chapitre 21 avec un montant de 12 213 961 EUR, en hausse de 52 % par rapport à 2013. Ce poste couvre les investissements relatifs à des projets TIC existants ou nouveaux. Les investissements concernent notamment des applications relatives aux députés, les applications des domaines législatif, administratif et financier, ainsi que celles relatives à la gouvernance des TIC.

G. Chapitre 23 "Dépenses de fonctionnement administratif courant"

62. Ce chapitre a représenté 0,3 % des engagements de 2014, avec un montant de 4 824 591 EUR.²⁵ Le niveau des engagements a diminué de 1 % par rapport à 2013.
63. La ventilation des engagements de ce chapitre est la suivante: 31% correspondent à l'article 237 "Déménagements", 30% à l'article 230 "Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers" et 17 % à l'article 232 "Frais juridiques et dommages." Les 22 % restants sont répartis entre les articles 231 "Charges financières", 236 "Affranchissement de correspondance et frais de port" et 238 "Autres dépenses de fonctionnement administratif".
64. Tous les postes du chapitre ont été des postes donneurs pour le virement C4 dit de ramassage (cf. tableaux 7). Ce virement a eu pour effet de diminuer de 18 % le montant des crédits initiaux du chapitre, ce peut s'expliquer par la baisse d'activité en année électorale ainsi que par l'effort de maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement administratif.

H. Chapitre 30 "Réunions et conférences"

65. Ce chapitre a représenté 2 % des engagements de 2014 avec un montant de 28 562 580 EUR, et a diminué de 13 % par rapport à 2013. La ventilation des engagements de ce chapitre est la suivante: 80 % correspondent à l'article 300 "Frais de mission et de déplacement entre les trois lieux de travail du personnel", 17 % à l'article 304 "Frais divers de réunion" et 3 % à l'article 302 "Frais de réception et de représentation".
66. En 2014, 33 141 missions (2013: 34 658 missions) ont eu lieu, représentant au total 93 960 jours de missions (2013: 101 620 jours). Les missions se sont majoritairement réparties entre les trois lieux de travail du Parlement (Bruxelles: 5 297 missions, Strasbourg: 20 092 missions, et Luxembourg: 2 411 missions).

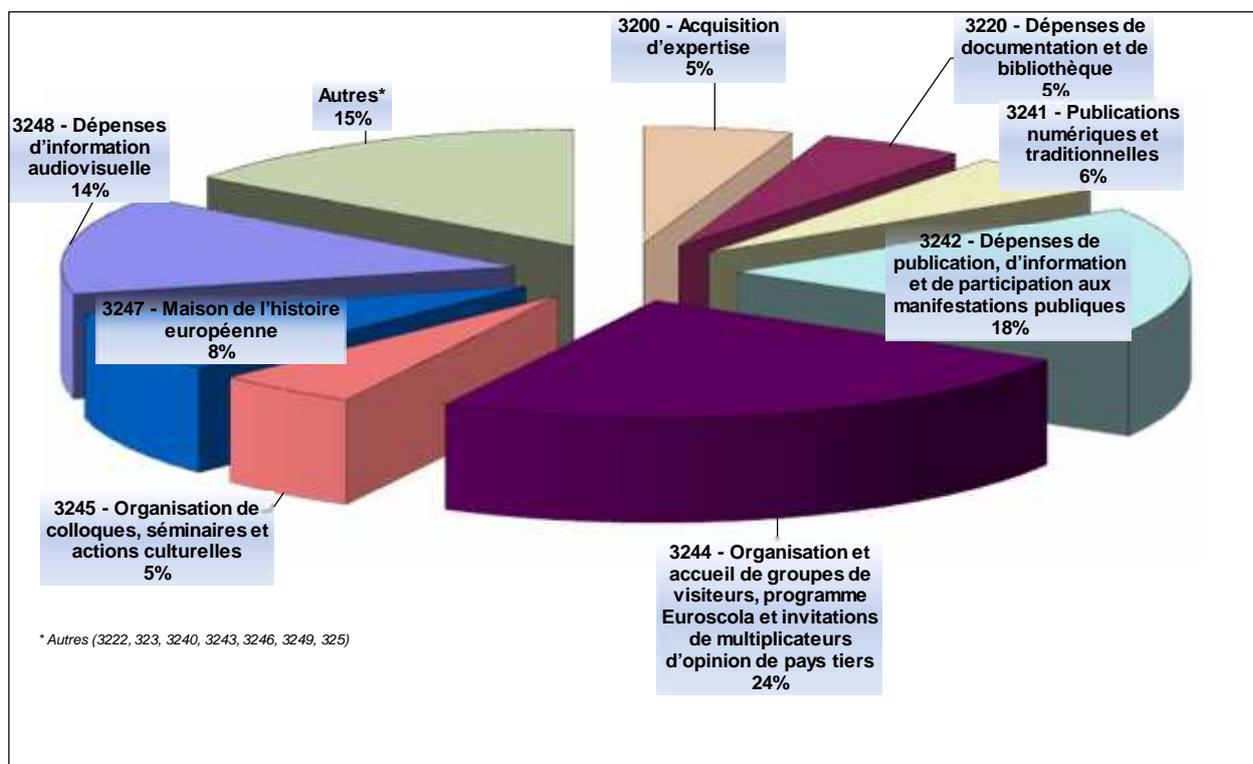
²⁵ La nomenclature a été changée en 2014 et les chiffres de l'année 2013 du chapitre 23 ont été adaptés pour faciliter une meilleure comparaison. En 2013, le poste 2350 "Télécommunications" comprenait un montant de 4 670 510 EUR en engagements de crédits, alors qu'en 2014 les sommes correspondantes ont été incluses dans le chapitre 21.

I. Chapitre 32 "Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion"

67. Les engagements de ce chapitre ont représenté 6 % des dépenses de 2014, avec un montant de 112 532 750 EUR en diminution de 10 % par rapport à 2013. Quelques 24 % des engagements du chapitre se rapportent au poste 3244 "Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme *Euroscola* et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers", 17 % au poste 3242 "Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques" et 14 % au poste 3248 "Dépenses d'information audiovisuelle".

68. La ventilation des engagements est présentée dans le graphique ci-dessous.

Graphique 8. Ventilation des engagements du chapitre 32



69. Au niveau du poste 3244 "Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme *Euroscola* et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers", les engagements se sont élevés à 27 249 059 EUR, en diminution de 14% par rapport à 2013. Ils ont couvert les subventions accordées pour les groupes de visiteurs et les frais de supervision et d'infrastructure associés, les frais de gestion du programme "Euroscola" et le financement des stages pour les multiplicateurs d'opinion originaires de pays tiers. Le recul des engagements est dû à la diminution du nombre de visiteurs dans les mois qui ont suivi les élections, résultante de la réduction des invitations de groupes par les députés.

70. Au niveau du poste 3242 "Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques", les engagements ont atteint 19 651 447 EUR. Ils ont servi en particulier à couvrir des dépenses en matière de publications, notamment électroniques, d'activités d'information, de relations publiques et de participation à des manifestations publiques, foires et expositions dans les États membres et les pays candidats, ainsi que des dépenses liées à la mise à jour de l'Observatoire législatif (OEIL). Les engagements sont

en recul de 23 % par rapport à 2013, beaucoup de dépenses ayant alors été engagées pour des activités d'information en vue de préparer les élections de 2014.

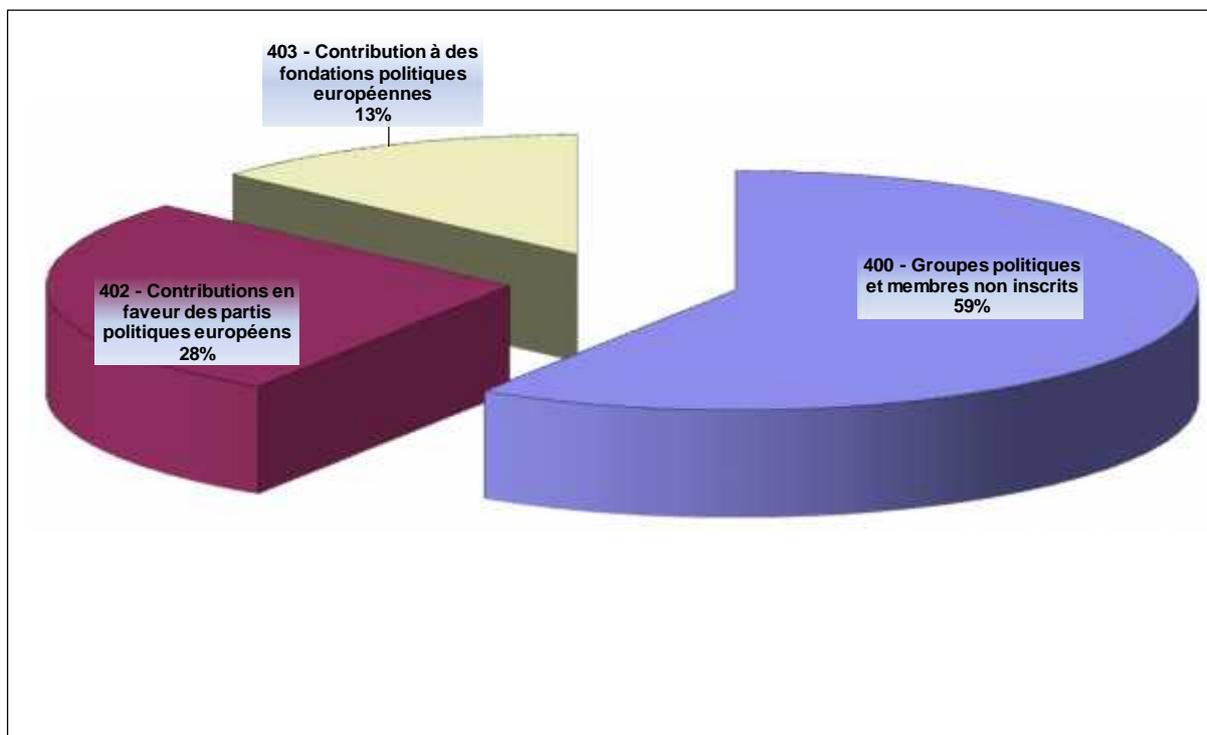
71. Les engagements pour le poste 3248 "Dépenses d'information audiovisuelle" se sont élevés à 15 484 852 EUR et ont couvert les dépenses liées aux éléments suivants:
- le budget de fonctionnement du secteur audiovisuel (prestations en régie propre et assistance externe telles que prestations techniques pour les stations de radio et de télévision, réalisation, production, coproduction et diffusion de programmes audiovisuels, location de faisceaux et transmission de programmes de télévision et de radio, autres actions de développement des relations de l'institution avec les organismes de diffusion audiovisuels);
 - les dépenses relatives à la transmission en direct sur l'internet des séances plénières et des réunions des commissions parlementaires;
 - la création d'archives appropriées garantissant aux citoyens l'accès permanent à ces informations.
72. Ces engagements sont en recul de 25 % par rapport à 2013. Comme pour le poste 3242, cette évolution est liée à l'engagement dès 2013 des activités d'information concernant les élections de 2014.
73. En ce qui concerne la production d'informations audiovisuelles, 1 080 événements, dont 874 réunions de commissions, ont été retransmis sur l'internet. Pour ce qui est de "Europe by Satellite", la production est la suivante: 874 séquences d'actualité du PE ont été rediffusées 85 181 fois par 207 chaînes, 68 clips d'information sur les sujets législatifs, 38 jours de plénière, 585 transmissions en direct, 357 sujets d'actualité produits pour Eurovision (pour diffusion dans 79 pays) et 18 événements retransmis par Eurovision depuis le PE à Bruxelles et à Strasbourg.
74. Il convient également de noter que les engagements du poste 3243 "Parliamentarium – Centre des visiteurs du Parlement européen" (4 748 380 EUR) ont crû de 24 % par rapport à l'exercice précédent. Le Parliamentarium fait partie des attractions touristiques les plus visitées à Bruxelles et a reçu 340 500 visiteurs en 2014 (2013: 337 000 visiteurs).

J. Chapitre 40 "Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes"

75. Ce chapitre a représenté 6 % des engagements de 2014 avec un montant total de 100 523 786 EUR en progression de 8 % par rapport à 2013.
76. L'article 400 "Dépenses administratives de fonctionnement, activités politiques et d'information des groupes politiques et des membres non-inscrits" a représenté 59 % des crédits du chapitre 40 (2013: 63 %). Les engagements pour cet article se sont élevés à 59 416 002 EUR. Ils étaient destinés à couvrir, pour les groupes politiques et les membres non-inscrits:
- les dépenses de secrétariat, administratives et de fonctionnement, et
 - les dépenses liées à leurs activités politiques et d'information dans le cadre des activités politiques de l'Union européenne.
77. Ces engagements ont augmenté de 1 % par rapport à 2013.
78. L'article 402 "Financement des partis politiques européens" a représenté 28 % (2013: 23 %) des engagements du chapitre 40, soit 27 713 795 EUR, et a progressé de 28 % par rapport à 2013 en raison des dépenses supplémentaires pendant une année électorale.

79. L'article 403 "Financement des fondations politiques européennes" avec 13 393 989 EUR a représenté 13 % (2013: 13 %) des engagements du chapitre 40.

Graphique 9. Ventilation des engagements du chapitre 40

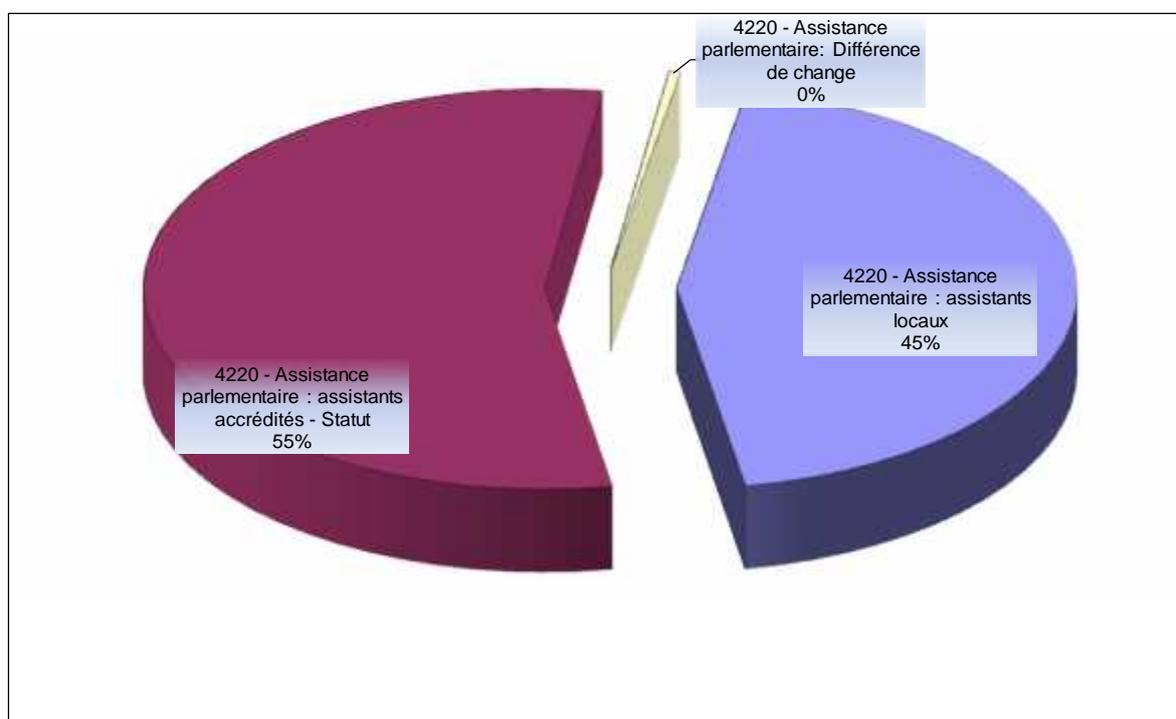


K. Chapitre 42 "Dépenses relatives à l'assistance parlementaire"

80. En 2014, ce chapitre a représenté 10 % des engagements avec un montant de 181 048 837 EUR, en recul de 4 % par rapport à 2013.

81. Le graphique ci-après illustre la ventilation des engagements du chapitre.

Graphique 10. Ventilation des engagements du chapitre 42



82. Les engagements relatifs aux "assistants locaux"²⁶ s'établissent à 80 542 421 EUR, en diminution de 4 % par rapport à 2013. Les engagements relatifs aux "assistants accrédités – Statut"²⁷ s'établissent quant à eux à 99 689 759 EUR, également en réduction de 4 % par rapport à 2013. Ceux-ci recouvrent les salaires, allocations et frais de mission de ces agents, ainsi que les frais relatifs aux cours de formation professionnelle externes.

83. La réduction des engagements tant pour les assistants locaux que pour les assistants accrédités s'explique par le fait que l'année 2014 a été une année électorale, avec un nombre important d'assistants qui a dû quitter leurs fonctions. Le recrutement de nouveaux assistants par des députés nouvellement élus s'est fait à un rythme progressif entre juillet et la fin de l'année, expliquant ainsi la baisse dans l'utilisation des crédits pour l'année 2014.

84. Au 31 décembre 2014, 1 686 assistants parlementaires accrédités travaillaient au Parlement et 4 453 assistants locaux avaient un contrat de travail avec des députés (dont 213 via des groupements). En moyenne, chaque député a employé 2,3 assistants accrédités et 5,9 assistants locaux²⁸. Le nombre d'assistants locaux employés par chaque député varie considérablement, allant de 0 à 46 en 2014. Si 67 députés n'employaient pas du tout d'assistants locaux à la fin de l'année 2014, 91 députés ont recruté plus de 10 employés dans leur État membre au cours de l'année 2014 (7^{ème} et 8^{ème} législature).

²⁶ Assistants engagés sous contrat de droit national et travaillant dans les circonscriptions des députés.

²⁷ Il s'agit d'assistants engagés dans le cadre du Statut des fonctionnaires européens – Régime Applicable aux Autres Agents. Ils sont basés à Bruxelles ou Strasbourg.

²⁸ Moyenne calculée sur la base de 766 députés (y compris donc les députés qui n'ont que des contrats d'assistants accrédités ou qui n'ont que des contrats d'assistants locaux).

85. Les paiements en 2014 relatifs aux assistants parlementaires locaux domiciliés hors zone Euro ont été effectués en utilisant un taux de change fixe pour toute l'année entre l'Euro et les autres devises (taux du mois de décembre 2013).

L. Chapitre 44 "Réunions et autres activités des députés et anciens députés"

86. En 2014, ce chapitre a représenté 0,02 % des engagements totaux avec un montant de 400 000 EUR, en progression de 7 % par rapport à 2013.

M. Titre 10 "Autres dépenses"

87. Les chapitres inscrits sous cette rubrique ne comportent que des crédits provisionnels qui ne peuvent être engagés qu'à la suite d'un virement préalable sur un poste opérationnel. Ces virements (13 000 000 EUR) ont été examinés dans la section 1 du présent rapport. Les crédits initiaux de ce titre se sont élevés à 13 000 000 EUR (2013: 22 912 765 EUR), soit 0,7 % de l'ensemble du budget 2014.

III. OBJECTIFS 2014 ET RÉSULTATS

88. L'exercice 2014 a été fortement marqué par tenue des élections européennes et le processus de désignation de la nouvelle Commission.
89. Cet exercice a vu la poursuite des améliorations structurelles engagées depuis 2011 afin de doter l'institution de tous les moyens nécessaires pour jouer pleinement son rôle dans le processus législatif et lui permettre de faire pleinement usage des compétences accrues que lui confère le traité de Lisbonne. L'institution a également poursuivi la réalisation de programmes pluriannuels visant à rationaliser et à moderniser des secteurs clés de son administration, notamment dans le domaine de la sécurité.
90. Les objectifs poursuivis et les résultats obtenus en 2014, présentés ci-dessous, se basent sur les priorités et décisions prises par le Bureau en 2014, sur les orientations adoptées par le Parlement dans ses résolutions budgétaires et sur les objectifs et résultats du programme administratif de travail pour la période 2012-2014.

A. Élections européennes

91. The overall level of parliamentary activity in 2014 decreased as it is usual during an election year. The transition from the seventh legislative term to the eighth meant de facto a division of the year in three parts.
92. The first part, from January to April was characterised by identifying legislative proposals which committees still wanted to see adopted during the 7th term and giving priority to them in terms of committee meeting time and trilogues so as to allow their finalisation for the last plenary sessions of the term. The tight deadlines meant a considerable pressure on staff and on resources in general.
93. Des efforts considérables ont été accomplis tant par les directions générales politiques que par le service juridique, afin de terminer des dossiers législatifs importants en fin de législature, notamment ceux concernant le mécanisme de résolution unique et le Fonds de résolution bancaire unique, le financement des partis politiques, la décision d'enquête européenne et le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.
94. May and June were months of transition, both politically and administratively. These two months were characterised by the organisation of welcome activities and stands for the new Members, and the finalisation of the so-called welcome pack, exhaustive compilations of information material for the new Members of parliamentary committees.
95. The third phase, as from July 2014, started with the election of the President, the constitution of the new committees and of the Conference of Committee Chairs. With the election of the new committee Chairs and Vice-Chairs and the successful completion of the hearings of the Commissioners-designate in September/October, all elements were in place for the legislative and non-legislative work both in committees and in the plenary to restart fully.

B. Renforcer le travail du Parlement et de ses Membres afin de compléter le cycle législatif

A.1. Soutien à la recherche

96. Suite à l'étude comparative réalisée avec quatre parlements nationaux et le Congrès des États-Unis et sur base des recommandations du groupe de travail commun du Bureau et de la commission des budgets au sujet du budget du Parlement, le Bureau a décidé, lors de sa réunion du 20 mai 2013, de créer une nouvelle direction générale des services de recherche parlementaire (DG EPRS), chargée de fournir des avis scientifiques indépendants à la fois aux organes politiques du Parlement et aux différents députés. La création de cette direction générale est devenue effective le 1er novembre 2013.
97. À l'issue de sa première année de plein exercice, la direction générale des services de recherche parlementaire est pleinement opérationnelle. Rules for the operation of the Members' Research Service were adopted by the Parliament's Bureau in June 2014.
98. The new Members' Research Service began to provide a dedicated research capability for individual Members and to generate a much wider and deeper range of in-depth analytical and briefing publications across all major policy fields for a general parliamentary audience. The EPRS generated over 450 publications in 2014 (about two-thirds in physical form and one-third on-line only), and responded to 1 675 personal requests for research or analysis from Members or their staff while dealing with a further 745 similar requests from other clients within the Parliament. Just under 50 per cent of Members or their offices made requests in the second half of the year, with the volume and sophistication of enquiries rising rapidly, partly as a result of EPRS's conscious 'client needs' approach.
99. Par ailleurs, l'accord de coopération avec le Comité économique et social et le Comité des régions signé le 5 février 2014 offre notamment aux agents concernés par la restructuration du service de traduction des comités et qui auraient le profil requis, la possibilité d'être transférés au Parlement afin de travailler pour la nouvelle direction générale des services de recherche parlementaire (80 agents au maximum).
100. Suite à la signature de cet accord, un appel à manifestation d'intérêt a été organisé au sein des Comités et un comité de sélection conjoint dûment constitué en vue d'arrêter la liste des candidats retenus. La première phase de détachement des fonctionnaires en provenance des Comités, pour une durée de 6 mois, a démarré le 1er octobre 2014 (25 agents) ; une seconde phase de détachement a eu lieu le 1er janvier 2015 (17 agents). Un protocole d'accord a été négocié et conclu le 30 septembre 2014 entre la DG Personnel et les services compétents des deux Comités afin de définir précisément les modalités administratives de mise en œuvre de ces détachements.

A.2. Gestion des connaissances

101. La coopération des commissions parlementaires avec les départements thématiques est très étroite, continue et porte sur de nombreux aspects: les notes d'information des départements thématiques, les documents stratégiques, les études et les ateliers alimentent régulièrement les débats en commission et garantissent une interconnexion précieuse entre expertise et prise de décision politique.
102. In order to support the Members' political works and to provide for the possibility of having in-depth discussions on topics of immediate interest and concern for the committees and subcommittees, the secretariats organized 50 hearings on internal policies and 24 public hearings on external policies in 2014.

103. In addition to the procurement of external expertise to support the work of the committees and sub-committees, a number of internal studies and briefing papers were also produced: 218 internal studies and briefing papers by DG IPOL and 251 internal papers and Country Security Assessments by DG EXPO. These figures seem to consolidate a trend of increased internal production over the past two years.
104. Significant further progress was made in strengthening support for parliamentary committees in exercising scrutiny and oversight over the executive.
105. The work undertaken on European added value and the cost of non-Europe proved valuable in the run-up to the European elections and assisted committees during the hearings for Commissioners-designate. Seventy-five publications of various kinds were produced by DG EPRS for these issues.
106. The substantial work undertaken between 2012 and 2014 in identifying the potential added value in new initiatives and the cost of non-Europe in various sectors was brought together in a major publication, entitled Mapping the Cost of Non-Europe, which attracted positive attention in media, academic and policy-making circles.

A.3. *Scrutiny and agenda-setting*

107. Scrutiny-related activities of committees are increasingly being developed and strengthened in order to allow Parliament exercising oversight over other institutions, to monitor the proper use of the EU budget and to ensure the correct implementation of EU law.
108. The committee secretariats and horizontal services are working on several project milestones strengthening and systematising these aspects. At the end of the previous legislative term, they also took stock of and assessed current committee activities in this domain, leading to a *scrutiny toolbox* of procedures and practices. This toolbox has been developed and will be regularly adjusted.
109. As regards scrutiny through the [discharge procedure](#) new tools have been developed especially as regards performance scrutiny, including an analysis of the Commission's annual evaluation report and its communication on the protection of the EU budget.
110. New products in the area of ex-post impact assessment and policy performance appraisal were drawn up, including eight implementation appraisals and a comprehensive listing of review clauses in legislation to facilitate the scrutiny and oversight work of the parliamentary committees. Other oversight tools developed for the first time in 2014 included a rolling check-list of commitments by the European Council and an update of the implementation of the country-specific recommendations in the European semester.
111. In support of political initiatives and agenda-setting by the parliamentary committees, four new Cost of Non-Europe reports were undertaken, as well as a number of assessments mapping the overall cost of non-Europe and the economic potential of the plan put forward by the newly-elected President of the European Commission.
112. The foresight work of the European Parliament was further strengthened with the publication for the STOA (Science and Technology Options Assessment) Panel of six studies and eight in-depth analyses on the subjects chosen by the panel members for their strategic interest to policy-making.
113. Within the PPP (Parliament Project Portfolio, see paragraphs 167 to 169), several projects are specifically related to parliamentary oversight, in particular three projects

developed by DG IPOL: strengthening the culture of scrutiny in committees, scrutiny on delegated acts and draft RPS²⁹ measures, and scrutiny of MFF³⁰ financial programmes.

A.4. Codécision et avis conformes en matière de politique extérieure

114. Committee secretariats assisted the Chairs and Members in legislative and non-legislative work. Most procedures, especially own-initiative reports, were completed by the end of the 7th legislature by committees and subcommittees. The committee on International Trade (INTA) carried over into the 8th legislature and continued its work on two ordinary legislative procedures (concerning the access of third-country goods and services to the Union's internal market in public procurement and procedures supporting negotiations on access of Union goods and services to the public procurement markets of third countries, and the protection against dumped and subsidised imports from countries not members of the EC).
115. With a remarkable effort made by the INTA Secretariat, Parliament achieved significant progress with regard to transparency in the Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) negotiations and access to documents, including publication of the negotiating mandate. Continuous efforts were pursued in order to guarantee access by the Foreign Affairs Committee (AFET)³¹ to Common Foreign and Security Policy (CFSP) documents and by the Foreign Affairs Committee and the Committee on Budgets to information on financing CFSP/CSDP (Common Security and Defence Policy).
116. Following the adoption of the financial instruments, the relevant committees put in place various project teams, working groups or task forces, at administrative and/or political level, to strengthen parliamentary oversight. AFET and DEVE (Committee on Development) constituted various Working Groups (at political level) and pursued the Task Force on External Financial Instruments (for staff), with the support, where appropriate, of DROI (Subcommittee on Human Rights) and SEDE (Subcommittee on Security and Defence). The DEVE Secretariat monitored closely programming documents transmitted during the electoral recess and proposed a structure and methodology for the scrutiny working groups early in the 8th legislature. For scrutiny of the European Development Fund (EDF), the Secretariat was instrumental in establishing a totally new methodology with the European Commission. For INTA 38 country-specific and regional Monitoring Groups scrutinized on-going trade negotiations and bilateral trade relations, with the participation of the relevant standing delegations Chairs of the Parliament. DROI continued to make good use of the Contact Group it had set up for EP/EEAS/EC³² consultation on and scrutiny of the new Human Rights Action Plan. AFET and SEDE continued to strengthen their work with national parliaments through the Interparliamentary Conference on CFSP/CSDP.
117. The adoption by DEG (Democracy Support and Election Coordination Group) of the recommendations in the end-of- legislature report led to the conceptualization of the CDSA - Comprehensive Democracy Support Approach - , defining a coherent strategic outlook to EP democracy support and capacity building, including a selection of six priority countries and a priority region (Western Balkans + Turkey) and confirming the usefulness of nominating lead Members for each country / region. This contributed also to the consolidation of the political ownership by Members as they were systematically involved in all democracy support and Sakharov Prize Network activities, be it as speakers in seminars and conferences or hosts of study visits.

²⁹ RPS: Regulatory procedure with scrutiny.

³⁰ MFF: Multiannual Financial Framework.

³¹ Through the Special Committee on Common Foreign and Security Policy.

³² European Parliament/European External Action Service/European Commission.

118. Enhanced cooperation with the European Commission and the EEAS has been continued and qualitatively improved. A significant step forward has been taken by promoting and signing an Administrative Arrangement between the European External Action Service and the European Parliament (for DG EXPO, IPOL and EPRS) which has been immediately implemented: an exchange of staff of 14 people from EP and 5 from EEAS has already taken place, with a very positive feedback from both sides.
119. For the first time a joint conference on Fundamental Rights was co-organised with the Commission and the Italian EU Presidency (in Albania), and regular exchanges of information with DG ELARG have been put in place, involving DG ELARG experts in seminars both in Brussels and in the region.

A.5. Amélioration des services liés à la séance plénière

120. Les efforts d'amélioration de l'image de l'institution et de l'attractivité de la plénière ont été poursuivis. Outre les chantiers déjà lancés (développement d'une base de données fiable de statistiques sur les activités de la séance plénière, adaptation du Règlement et des procédures internes), une réflexion est engagée quant aux meilleurs moyens de générer et transmettre les informations relatives aux sessions plénières et à leurs activités, notamment par le biais de séances d'informations, un Vademecum mis à jour, un portail "FAQ" (questions fréquemment posées), et un site internet "Séance en Direct", incluant les relations de ce site avec Europarl.
121. La modernisation des applications TI concernant la séance plénière est toujours en cours. Sont notamment à l'étude la possibilité d'accès à l'Observatoire législatif à travers des équipements mobiles (smartphones, tablettes, etc.) et l'implantation d'un système de reconnaissance vocale pour le Procès-Verbal/Compte Rendu *in Extenso*.
122. Le nombre de questions écrites reçues et traitées par l'Unité *Tabling Desk* a doublé entre 2009 et 2014, et cette tendance devrait se poursuivre au cours de la législature 2014 - 2019. La généralisation de la procédure de finalisation des textes avant leur adoption, permettant une signature et une publication plus rapide de la législation, et le développement d'une grande capacité de programmation, ont rendu possible l'adoption de tous les textes convenus avec le Conseil avant la fin de la 7^{ème} législature.

C. Campagne d'information pour les élections de 2014

B.1. Activités organisées au niveau central

123. Launched in September 2013, timed to coincide with President Barroso's "state of the Union" speech, the campaign ran until the end of 2014 with its post-electoral phase focusing on the outcome of the elections, the constitution of the new Parliament, the hearings of Commissioners-designate, and the inauguration of the new Commission and its President as elected by Parliament.
124. Two special events can be considered major marking points of the final stages of the campaign: the Presidential Debate and the Election night.
125. On May 15th, the only "Presidential Debate" between all five candidates to become the next President of the European Commission took place within the EP premises in Brussels. This event was organised in cooperation with the European Broadcast Union (EBU) and the European political parties and involved more than 150 partners (TV Channels, radios and website) broadcasting live the event across the EU countries.

126. On May 25th, the Election night, collecting electoral results for projection of the political composition of the new Parliament and ensuring live broadcasting of the event, attracted over 1 200 accredited journalists who reported live from the EP premises as well as over 150 broadcasters from 46 countries. The general public also showed a deep interest in the election night attending events and debates organised in the Parliamentarium and gathering in the vicinity of the Parliament.
127. The last phase, the “Post-electoral phase” of the campaign focused on the outcome of the elections and the constitution of the new Parliament. DG COMM communicated on election results and the composition of the new Parliament across all EU Member states and provided media coverage concerning the election of the new President of the Commission and ensured Commissioners’ hearings coverage via traditional and new media.
128. An ex-post evaluation of the information campaign has been commissioned with an external consultant, in response to the budget authority’s request (resolution of 23rd October 2013 on 2014 draft budget). This evaluation, aimed at analysing the methodology and implementation of the campaign, will give a valuable insight into the pertinence of the various choices made along the way and will serve to enrich the necessary reflection on the strategic decisions to be taken as regards communication strategy and its implementation in the years to come.

B.2. Activités décentralisées

129. The campaign was implemented in the Member States through the 34 EP’s Information Offices (EPIOs). The Information Offices were crucial actors in executing the various phases of the campaign at the national level declining the central messages into national realities and disseminating the same message in different languages in 28 countries.
130. The EPIOs ensured active promotion of all campaign steps and organised many other pre-election activities in order to spread the campaign’s main message as well as post-election activities focusing on the analysis of the elections outcome. In addition the EPIOs activated their own networks with stakeholders and local partners to generate multiplier effect in the promotion of the European Parliament branding and election material.
131. The EPIOs also played a key role in the negotiations with TV channels and radio stations in order to secure free broadcasting of the election TV spot and the radio advert. Through cooperation with other institutions locally they also managed to secure some funding from inter-institutional programmes. Total estimated savings for EUR 10.7 M result for EPIOs arrangements with local partners.

B.3. EYE

132. In addition, a brand new format was developed for an event focusing on young people which was not part of the 2014 information and communication campaign. The European Youth Event (EYE 2014) brought together 5 000 Europeans aged 16-30 to exchange ideas on youth-related issues in Strasbourg on 11 May 2014. They took part in panel discussions on topics such as human rights, youth employment, the digital revolution and sustainability and talked about their ideas for the future of Europe with politicians, journalists and other decision makers. No additional budget was foreseen for the EYE which was funded by reallocation of resources within the existing 2014 budget.
133. During its meeting of 16 June 2014, the Bureau took note of the outcome of the European Youth Event as a successful occasion for the European Parliament to invite young people into its premises to discuss their ideas with European decision-makers, and

instructed the Secretary General to complete a review of the implementation of the EYE with a view to it becoming a regular feature staging similar events again in the future in the framework of an open and continuous two-way communication strategy with young people.

B.4. *Maison de l'histoire européenne*

134. Les travaux dans le bâtiment Eastman, qui accueillera la Maison de l'histoire européenne se sont poursuivis. Cependant des retards se sont accumulés empêchant que les travaux se terminent à la fin de l'année 2014. La fin des travaux est maintenant prévue pour l'été 2015 et ensuite les préparations des expositions pourront commencer. L'ouverture de la Maison de l'histoire européenne et de son exposition permanente ainsi que la tenue de la première exposition temporaire auront lieu en 2016.

D. *Poursuite de la réalisation des programmes pluriannuels visant à rationaliser et à moderniser des secteurs clés de l'administration du Parlement*

D.1. *Politique immobilière*

135. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie immobilière à moyen terme arrêtée par le Bureau le 24 mars 2010, plusieurs projets ont été décidés ou ont été mis en œuvre, tels que décrits ci-dessous :

Bruxelles

136. La recherche d'une solution temporaire jusqu'à prise en occupation du bâtiment MARTENS (projet TREBEL) prévue courant 2017 a permis d'identifier le bâtiment Square de Meeûs n°8 comme le plus approprié (cf. décisions du Bureau des 30 novembre 2011, 14 janvier 2013 et 11 mars 2013 ainsi que la décision de la commission des budgets du 28 février 2013). À l'issue de travaux d'amélioration de l'immeuble, la prise en occupation du bâtiment a été effectuée en juin 2014 suite au déménagement des services DG IPOL, EXPO et EPRS (soit environ 1 000 agents). Cette occupation était l'étape principale permettant la mise à disposition des députés d'espaces parlementaires supplémentaires dans les bâtiments principaux.

137. Les travaux de définition d'une nouvelle stratégie immobilière à moyen terme ont été engagés. Cette nouvelle stratégie comprend la recherche d'espaces supplémentaires pour satisfaire les besoins dans le périmètre défini à proximité des bâtiments principaux et en intégrant le concept de New World of Work³³, et la planification pluriannuelle de la rénovation des bâtiments, y compris des projets connexes. Le principe de redistribution interinstitutionnelle immobilière en fait partie intégrante. La nouvelle stratégie devrait être présentée au Bureau au premier semestre 2015.

138. Par ailleurs, une prospection immobilière en vue du remplacement du centre de formation et de la prise en occupation des surfaces d'environ 6 000 m² a été lancée.

³³ The New World of Work concept is based on the idea that the organisation should be focused on results, not mere presence, allowing staff to improve their work-life balance. It aims at creating an environment where work is effective, efficient, pleasurable and valuable for both the organisation and the individual, where creativity and ownership are encouraged. It involves moving towards an activity-based spatial organisation (i.e. where you can choose a work environment based on your activities), working with reliable, secure, user-friendly and flexible IT, enhancing inter-service collaboration and knowledge management, and promoting a management style that is people-centered, interactive and participative for both individuals and teams.

139. Concernant le bâtiment MARTENS (projet TREBEL), le projet de travaux de première installation a été entamé. Le concept de New World of Work doit également être intégré aux aménagements.

Luxembourg

140. En ce qui concerne le projet ADENAUER, il a été décidé en 2013 de remplacer la maîtrise d'œuvre de conception par une maîtrise d'œuvre d'exécution constituée de cinq entités sous la direction d'un coordinateur-pilote, suite aux décisions du Bureau de 2012 et à une analyse globale de la situation effectuée en partenariat avec l'État luxembourgeois. Fin 2013 les travaux ont repris sur le chantier et parallèlement le système de financement a été complété avec la mise en place de la fiducie. Ainsi, 2014 représente la première année complète de réalisation du projet sous sa forme actuelle.

141. Fin 2013 le projet avait pris un retard de 3 mois par rapport au planning-cadre initial du projet. En 2014, malgré les imprévus rencontrés sur le chantier et les difficultés liées à l'organisation des appels d'offres n°4 et n°5 (« construction de techniques spéciales » et « second œuvre »), le planning-cadre ajusté en prenant en compte le retard initial de 3 mois n'a quasiment pas été modifié. Toutefois ce planning-cadre n'intègre pas encore le retard lié aux modifications des façades dont la durée est en cours de négociation avec le lot 61-Façades ainsi que le retard lié à la relance en cours de l'appel d'offres du lot 74 (HVAC³⁴-régulation). La date de fin des travaux pour le chantier Est pourrait par conséquent être reportée au total de 6 à 9 mois.

142. Tout au long de l'année 2014 la fiducie a été utilisée pour garantir les montants versés par le Parlement qui n'étaient pas utilisés directement pour le paiement des factures. Les actifs détenus dans la fiducie provenaient des préfinancements du Parlement ainsi que du premier tirage sur prêt effectué le 31 décembre 2013. Les actifs étaient libérés progressivement en fonction des besoins. En 2014, le Parlement a ainsi exécuté 10 libérations pour un montant total de 31,9MioEUR. Des contacts avec les autorités fiscales luxembourgeoises ont permis de rétablir la neutralité fiscale de la Société Immobilière KAD PE³⁵ en ce qui concerne l'application de l'impôt minimum (demande de grâce), et en ce qui concerne l'impact de la TVA (remboursements rapides).

143. Dans l'attente de la mise en service du nouveau bâtiment ADENAUER, il a été décidé en 2013 de prolonger la location du bâtiment Goldbell jusqu'au 31 décembre 2017, et de louer le bâtiment Geos en lieu et place du bâtiment Président. Après transfert du personnel du bâtiment Président vers le bâtiment Geos début 2014, une analyse de l'optimisation de l'occupation des surfaces du Parlement européen sur le site de Luxembourg a été réalisée. Comme suite à cette analyse, à la mise à jour de l'étude des gênes relatives au bâtiment ADENAUER II³⁶ et aux demandes de déménagement des différentes directions générales, le Parlement européen sera en mesure de proposer à la Commission européenne (Office Infrastructures Luxembourg), la cession du bâtiment Goldbell en 2015.

Bureaux d'information

144. Lors de sa réunion du 13 janvier 2014, le Bureau a approuvé, pour la Maison de l'Europe à Berlin, la signature d'un nouveau contrat de bail pour la location d'une surface

³⁴ Heating, Ventilation & Air-Conditioning.

³⁵ La Société Immobilière KAD PE est la société propriétaire du futur bâtiment ADENAUER, avec laquelle le Parlement a conclu un contrat de droit emphytéotique.

³⁶ Une étude des gênes avait été effectuée avant les travaux de terrassement pour le bâtiment ADENAUER II. Comme suite à cette étude, le Secrétaire général avait en 2009 décidé la non occupation d'environ 200 bureaux du bâtiment existant. Considérant l'avancement des travaux du bâtiment ADENAUER II et le fait que les travaux de terrassement ont été terminés depuis un certain temps, la mise à jour de cette étude a confirmé que les bureaux non occupés au bâtiment ADENAUER actuel pourraient, de nouveau, être occupés sans gênes pour le personnel.

supplémentaire de 317 m² au rez-de-chaussée, afin de permettre l'installation d'un Parliamentarium à 360°. Le bail, signé le 19 décembre 2014, inclut 1,34 Mio EUR pour les travaux préalables liés à l'infrastructure du bâtiment y compris l'amélioration de l'Infopoint et l'aménagement de la zone de sécurité. La fin des travaux est prévue pour début 2016.

145. Concernant les négociations en vue de la signature d'un accord de coopération entre le Parlement européen et la Commission européenne en matière de gestion immobilière conjointe des Maisons de l'Europe, l'esprit était d'une part, de définir un cadre de programmation pluriannuelle des prospections pour l'acquisition ou la location, y compris la prévision budgétaire appropriée contraignante, et d'autre part, de simplifier les procédures administratives et financières dans leur gestion quotidienne. Cependant, les négociations au niveau administratif paraissent épuisées du fait d'une divergence entre la politique suivie par la Commission européenne, qui obéit plutôt à une planification budgétaire en fonction des disponibilités en cours et celle du Parlement européen, qui préconise que le budget doit suivre la planification triennale des actions communes décidées conjointement au niveau politique. Ceci a conduit à maintenir le *statu quo* avec les arrangements administratifs actuels qui restent d'application. La relance d'un dialogue au niveau politique pour aboutir à une approche commune pour les Maisons de l'Europe pourrait être considérée ultérieurement.

Nouvelle politique de maintenance et rénovation des bâtiments

146. Un schéma d'audit interne et externe à reproduire régulièrement à chaque législature, a été approuvé par le Bureau le 26 février 2013. Les conclusions de l'audit externe ont été présentées, au terme de la précédente législature (25 juin 2014), au Groupe de Travail du Bureau "Bâtiments, Transport et Parlement vert".
147. La fermeture temporaire de la zone A du bâtiment SPAAK à Bruxelles avait été décidée à la suite de la découverte de fissures dans trois des poutres de la charpente de l'hémicycle lors de vérifications faites en septembre 2012 dans le cadre de la politique continue de contrôle et de maintenance préventive des infrastructures du Parlement. Les travaux de remise en sécurité de l'hémicycle (réparation de la charpente et réhabilitation de l'hémicycle) ont été achevés au premier trimestre 2014 et ont permis la réouverture de l'hémicycle ainsi que la tenue de la première mini-session le 1er avril 2014.
148. Sur le sujet du désordre dont est atteinte la couche de protection contre l'incendie de la charpente de la toiture (flocage) de l'immeuble WEISS à Strasbourg, les opérations d'expertises menées par le collège nommé par le tribunal de grande instance de Strasbourg sont toujours en cours, le collège des experts ayant prévu de rendre son rapport le 31 octobre 2015.
149. Pour ce qui est du dossier 'plafonds', l'expertise technique est terminée, le collège d'experts commis par le tribunal de grande instance de Strasbourg ayant déposé son rapport le 31 mars 2014 devant le juge du fond. Aux termes de ce rapport, la somme accordée par le collège des experts, qui correspond à 64% des travaux de réparation financés par le Parlement européen (soit 8,64 Mio EUR HT), pourrait être remboursée au Parlement européen. Le juge du fond a été saisi pour condamnation de l'assureur, des entreprises, maîtres d'œuvre et contrôleurs techniques concernés.

D.2. Politique environnementale

150. Le Parlement européen est devenu un exemple dans la lutte contre le changement climatique en mettant en place une stratégie complète de réduction et de compensation des émissions de carbone, avec un objectif ambitieux de réduction de 30 % de ses émissions avant 2020.

151. Afin de mettre en œuvre l'objectif n°1 du plan d'action EMAS 2009-2011: "Émissions carbone, étude générale par site et par bâtiment à Bruxelles et Strasbourg", un bureau d'études a été sélectionné après appel d'offres en avril 2011 pour réaliser les audits énergétiques. Les études énergétiques sur les premiers bâtiments audités à Bruxelles et à Strasbourg indiquent qu'une réduction des consommations d'énergies et de CO2 peut être atteinte, à moyen terme, sans investissements importants. Cette action sera clôturée courant 2015. À plus long terme, dans le cadre de la rénovation des bâtiments, d'autres améliorations pourront être intégrées dans un cadre financier et technique plus important.
152. The Working Group on Green Public Procurement (WGGPP) finalised its work at the end of October 2014. The WGGPP developed a Green Public Procurement (GPP) approach for the European Parliament, including a revision of the Vade Mecum for Procurement Procedures, a new Implementation Guide for Green Public Procurement annexed to the Vade Mecum, a revised Procurement Planning Document as well as detailed planning for GPP training and the set-up of a GPP helpdesk. The GPP-approach was adopted by the Public Procurement Forum on 8 December 2014.

D.3. Politique de restauration

153. L'année 2014 a vu la poursuite des efforts de réforme visant à moderniser les opérations de restauration au Parlement européen jusqu'en 2019, qui sont définies dans la décision du Bureau du 10 juin 2013 «La future politique de restauration du Parlement 2014-2019 — Orientations en vue de sa modernisation».
154. Des efforts considérables ont été déployés afin de fournir une nouvelle cantine et cafétéria moderne au bâtiment Square de Meeûs à Bruxelles avec une capacité de 800 repas. Cette nouvelle installation a été conçue pour offrir un très haut niveau de confort, ainsi qu'une offre alimentaire plus durable et de meilleure qualité. Cette nouvelle cantine est le premier projet d'infrastructure qui a été réalisé conformément aux orientations adoptées par le Bureau dans sa décision susmentionnée. En outre, une nouvelle cantine et cafétéria ont été mises en place au bâtiment GEOS au Luxembourg dans les délais prévus. D'autres améliorations ont également été réalisées dans différents points de vente, principalement, à Bruxelles et à Luxembourg.
155. En outre, une politique de gestion des déchets alimentaires a été mise en place sur les trois lieux de travail, en tenant compte de la résolution adoptée par le Parlement européen en 2012 ainsi que des initiatives qui ont été lancées au niveau européen et national. Ces éléments de la politique des déchets alimentaires incluent la pesée pour le salad-bar ainsi que la mise en place d'une part réduite à un prix réduit («ma portion»).
156. Avec l'introduction de la réforme du service des boissons pour les réunions en juillet 2014, une réduction significative des dépenses relatives à ce poste budgétaire a été réalisée. Cela permettra de se conformer à la poursuite de la réduction du budget pour ce type d'activité en 2015.

D.4. Poursuite de la modernisation des technologies de l'information / Sécurité

157. La réalisation de programmes tels que e-Parliament (amendements et signature électroniques, MEP Portal, etc.), Paperless (eCommittee³⁷, eMeeting³⁸, etc.) et Knowledge

³⁷ L'application e-Committee est un espace de travail destiné aux députés, aux secrétariats des commissions, au personnel des groupes politiques et aux autres personnes qui ont besoin de suivre les travaux des commissions. Chaque commission dispose d'un site, ce qui contribue à renforcer la transparence et l'efficacité des travaux. Cette application est utilisée par toutes les commissions depuis février 2012.

Management, permet de s'orienter vers un PE totalement connecté et en mobilité. Ceci est complété par l'introduction (en cours) de la tablette comme outil de travail standard. Ce processus a été accompagné par un renouvellement du software (migration vers Windows 7 et Outlook 2010) et un renforcement considérable du réseau de vidéoconférence ainsi que du Wifi.

158. For the new legislature, the Paperless Programme was brought to the end, with a new version of eCommittee and a general launch of eMeeting for all committees. Their evolution will continue in 2015. The Paperless Repository project moved to a phase of live testing, with the aim to go to production in all committees in spring 2015. All this also contributes to the Parliament's EMAS policy.

D.5. Relations avec les parlements nationaux

159. Le développement de la base de données du PE pour les documents des Parlements nationaux "Connect" est arrivée à terme et la base est complètement opérationnelle. Cette base de données permet de mieux diffuser leurs avis et contributions, conformément à ce qui est prévu par le traité en matière de subsidiarité et de proportionnalité.

160. La conférence interparlementaire sur la gouvernance économique et financière de l'Union européenne, prévue par l'article 13 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, s'est déroulée à Bruxelles les 3 et 4 février 2014.

161. En ce qui concerne les autres réunions interparlementaires en 2014, on peut retenir parmi les plus significatives : le forum parlementaire "*EU Parliaments in global governance*" (18 février), la réunion interparlementaire sur "La prévention de la violence contre les femmes : un défi pour tous" (5 mars) à l'occasion de la journée internationale de la femme, la réunion interparlementaire sur "Les priorités futures dans le domaine des Libertés publiques, Justice et Affaires d'intérieur" (19 mars) et la réunion interparlementaire sur "L'agenda extérieur de l'UE et les Balkans occidentaux" (1er et 2 décembre). 2014 étant une année électorale, il n'y a eu pas de réunions interparlementaires au Parlement Européen en fin de législature ni au début de la nouvelle.

D.6. Restructuration approfondie des services de sécurité

162. L'exercice 2014 s'est caractérisé par l'internalisation progressive des services de sécurité engendrant la coexistence d'une gestion internalisée et externalisée (qui prendra fin en juin 2015) et qui a nécessité de marier la stratégie fixée par le Bureau aux exigences et obligations contractuelles avec le prestataire de service tout en assurant la cohérence par rapport aux choix et orientations des autorités politiques de l'Institution. Ainsi, 287 agents de prévention et de surveillance ont été recrutés par les services du Parlement (80 en 2013 et 207 en 2014).

163. Le plan d'action adopté en 2012 prévoyait une mise en œuvre progressive sur la période 2013-2016 à Bruxelles et à Strasbourg. Ce plan a été strictement respecté. En effet, l'internalisation sur ces deux sites sera finalisée pour le premier semestre 2015. En ce qui concerne Luxembourg, le processus d'internalisation est conditionné par la politique immobilière et notamment les travaux en cours au bâtiment ADENAUER (KAD). Par conséquent, son évaluation et sa mise en œuvre seront liés à l'état d'avancement des travaux.

³⁸ L'application eMeeting propose les documents des réunions des commissions sous une forme électronique conviviale, qui permet de consulter, d'annoter et de partager les documents à tout moment, partout et sur tous les appareils.

164. Dans le cadre du processus d'internalisation, les heures d'ouverture des immeubles du Parlement ont été revues, à l'image de ce qui se pratique dans d'autres Institutions de l'Union, en introduisant une différenciation entre les immeubles dédiés aux activités politiques et parlementaires, ceux dédiés aux services les plus directement liés à celles-ci et les immeubles purement administratifs. L'application de ces nouvelles dispositions en 2015 sera progressive et dépendra du calendrier de mise en œuvre des mesures de sécurité techniques propres à chaque immeuble.
165. Au cours de l'année 2014, le "Network of Security Correspondents" a finalement assumé pleinement le rôle auquel il était destiné, visant à assurer un contact permanent et une communication efficace entre les groupes politiques, les directions générales et les services du Parlement sur les questions relatives à la sécurité.
166. Suite à la réunion du 5 février 2014 du Security Management Steering Committee, sa composition a été revue et ce réseau est depuis composé des Directrices/Directeurs Ressources et d'un représentant pour chaque Groupe politique. Il a été également décidé lors de cette réunion de créer le service "Need to know" chargé de recueillir et centraliser toutes les informations sur les événements, manifestations ou réunions incluant des participants externes organisés au sein de l'Institution. Ceci permet de planifier les calendriers sur les événements, mieux évaluer les risques liés à chaque événement, évaluer l'impact et mieux répondre aux besoins des organisateurs, anticiper en amont, bien dimensionner les dispositifs notamment de l'accréditation et de l'accueil du public et accélérer les accès aux bâtiments.

E. Autres mesures de modernisation

E.1. Strategic Execution Framework

167. The Strategic Execution Framework is an academic theory developed in the Stanford School of Engineering in Palo Alto (California). This is a way to reflect about the organisation, its objectives and operations in its unity. It helps the organisation to set its strategy to achieve its goals and long term intentions, while also considering the external environment and the internal culture and structure. The starting point for the process is to clarify the purpose of the organisation, its identity and its long-range intention - i.e. where it intends to be in 10-15 years' time.
168. It can be applied to the Secretariat general of the European Parliament as a management tool to lead organisational developments through project-based work aligned with the corporate strategy. The SEF is a framework which should help the Secretariat to align its operations, and project and programme portfolios to serve this long term intention and achieve its goals. The project proposals developed by the DGs in this perspective have been gathered in a Parliamentary Project Portfolio (PPP), a living document which will be regularly updated and reported on.
169. The EP secretariat has set its purpose as 'We empower the Members of Parliament for a vibrant European democracy' and its long term intention as 'We want to match the capabilities of the leading democratic institutions in Europe and worldwide'. Together with the SEF, the PPP was presented to the President and members of the Bureau during the Away days on 1-2 October 2014 as a planning document for the Secretariat General.

E.2. Amélioration des services aux députés : guichet unique et portail des députés

170. Lors de sa réunion du 9 décembre 2013, le Bureau a pris acte et approuvé la création d'un guichet unique pour les services parlementaires aux députés. Depuis le 3 février 2014, ce guichet unique pour les députés fonctionne comme un point de contact privilégié auquel les députés peuvent adresser toute demande relative aux services du Parlement. Il s'agit d'un service supplémentaire n'ayant pas vocation à remplacer les services actuels du Parlement européen offerts aux députés agissant comme un lien entre les députés et les différents services qui restent responsables de leur partie du service offert aux membres.
171. Le guichet unique couvre les services administratifs et de soutien en dehors du travail politique de base et des conseils sur les droits et obligations statutaires des assistants parlementaires accrédités. Il comprend un bureau d'accueil traitant en urgence les demandes des députés et de leurs assistants en leur nom. En outre, les députés/assistants peuvent soumettre des demandes via un numéro de téléphone, une adresse électronique centrale ou un espace consacré sur l'intranet du Parlement.
172. Toutes les demandes sont traitées dans les délais fixés de la décision du Bureau du 9 décembre 2013. Une première réponse est donnée dans un délai maximum de deux heures, suivie d'une réponse complète dans les 24 heures. Dans les cas complexes, la réponse est plus longue, les députés sont tenus informés de l'évolution de leur demande. Il s'est toutefois avéré que les membres reçoivent souvent la réponse immédiatement, ou dans un délai de 15 minutes. En outre, un grand nombre d'anciens députés utilisent le service en plus des députés actuels. La première enquête de satisfaction du client, conformément à la décision du Bureau, a été finalisée le 5 décembre 2014. Le niveau global de satisfaction parmi les clients ayant utilisé ce service (au nombre de 630) a été de 88,6%.
173. Otherwise, "Members' Portal for Financial and Social Entitlements" aims at providing Members with a unique entry point for obtaining information on the status and evolution of their financial and social entitlements arising from the Statute for Members and the associated implementing measures..
174. This Portal allows, inter alia, the electronic submission of reimbursement requests by Members, consultation of their personal file (remuneration, transitional allowance, pensions, assurance), access to all incoming and outgoing correspondence related to social entitlements, consultation of MEPs' budgets (e.g. parliamentary assistance allowance), at any point, access to documents exchanged with paying agents managing local assistants' employment contracts, the follow-up of files concerning travel expenses, and the introduction of an IT system for the management of meetings between Members and DG FINS services.
175. In 2014, the Portal for active Members was further supplemented with new forms, and link to the MADIS (Members' Administration Information System) application. The application was used by officials at the welcome stands to assist MEPs in filling out the forms at the start of the new parliamentary term.
176. At its meeting of 15 December 2014, the Bureau adopted amendments to the Implementing Measures for the Statute of Members introducing the use of electronic signatures for Members' requests for reimbursement of expenses, together with scanned copies of supporting documents.
177. After a period of trial with a reduced number of voluntary Members, the Portal has reached its 'go live' phase.

E.3. Gestion financière et budgétaire

178. The new version of the Internal Rules on the implementation of the European Parliament's budget, together with the subordinated documents (including charters of the financial actors and the Minimum Internal Control Standards), was approved by the Bureau at its meeting of 16 June 2014. The Internal Rules and the subordinated documents needed be adapted to the new Financial Regulation which entered into force on 1 January 2013³⁹.
179. The Financial Management System (FMS) project aims at improving the visibility and the availability to the top management (Secretary-General and Directors-General) of decision-critical information on available resources (human, IT and financial) and their use, at achieving efficiencies by standardising and automating key central financial processes, and at providing a solution to the approaching technical obsolescence of existing IT-applications, in particular the general and budgetary accounting systems and the payments system.
180. The drawing-up of the Functional Blueprint document, started in September 2013. The final draft of the V1 document, consisting of the Parliament's requirement collection and solution proposal for the core SAP, was delivered by the implementation partner in July 2014. This draft Functional Blueprint was submitted to the comments of all the Directorate Generals of the Parliament in order to improve the document and a final version was delivered in October 2014.

E.4. Gestion des ressources humaines

181. La révision des Dispositions Générales d'Exécution (DGE) et des Règles internes suite à l'entrée en vigueur du nouveau Statut s'est poursuivie en 2014. Les règles concernant les assistants parlementaires accrédités, la politique de promotion et points de mérite, le comité consultatif de promotion, la notation, la confirmation dans les fonctions de Chef d'unité/Directeur/Directeur général, le temps partiel, les congés familial et parental et le recrutement ont été adoptées. Certaines DGEs (comme la procédure de notation applicable à l'encadrement supérieur) seront finalisées en 2015.
182. Suite à l'entrée en vigueur du nouveau Statut, l'unité Droits et obligations statutaires (Service juridique) a traité cinq fois plus de réclamations en 2014 qu'en 2013 tandis que l'unité Carrières statutaires a doublé son volume de travail au niveau des réclamations.
183. Dans le cadre du changement de législature, des dispositions ont été prises pour organiser la gestion de la fin des contrats de quelque 1 700 assistants parlementaires accrédités (APA), l'accompagnement de ces agents dans leurs démarches administratives et l'intégration de plusieurs centaines de nouveaux APA.
184. La nouvelle plateforme de chargement de documents APA-people a été développée de décembre 2013 à mai 2014 et a été mise en production fin mai afin de faciliter la procédure de recrutement pour la nouvelle législature.
185. Des formations ciblées ont été organisées afin d'aider les APA à devenir rapidement opérationnels.
186. Des guichets "Départs" et "Arrivées" ont été mis en place sur une longue période en vue de fournir un meilleur accompagnement dans leurs démarches aux APA ainsi qu'aux agents des groupes politiques (fonctionnement de mars à juillet 2014 pour le guichet "Départs" et mai à juillet 2014 pour le guichet "Arrivées" à Bruxelles, lors de la session

³⁹ Regulation (EU, Euratom) No 966/2012 of the European Parliament and of the Council of 25 October 2012.

constitutive à Strasbourg). Les guichets "Départs" ont reçu plus de 2 150 visites et traité plus de 6 000 questions.

187. De nouvelles mesures d'application pour les APA ont été adoptées par le Bureau le 14 avril 2014 suite à l'arrêt rendu le 12 décembre 2013 par le Tribunal de la Fonction publique. Ces nouvelles dispositions, plus contraignantes, prévoient notamment, un entretien préalable au licenciement permettant à l'AHCC de motiver les raisons du licenciement sur base d'éléments factuels, la mise en place d'une procédure de conciliation ainsi que des règles spécifiques en matière de harcèlement (entre APA et députés).

F. Évolution d'ensemble de la structure du Secrétariat général (groupes politiques inclus)

188. Les modifications apportées au tableau des effectifs du Parlement en 2014 peuvent être résumées comme suit:

- création de 30 postes afin d'assurer la 2ème phase de l'internalisation de prestations liées aux TIC (technologies de l'information et de la communication); cette opération s'est effectuée de façon neutre au niveau du budget de l'année par la réduction des crédits accordés aux prestations externes;
- l'accord de coopération avec le Comité économique et social et le Comité des régions signé le 5 février 2014 offre notamment aux agents concernés par la restructuration du service de traduction des comités et qui auraient le profil requis, la possibilité d'être transférés au Parlement afin de travailler pour la nouvelle direction générale des services de recherche parlementaire. À cet effet 80 agents ont été inscrits au tableau des effectifs: ils seront supprimés des tableaux des effectifs des Comités lorsque les transferts deviendront définitifs (voir également paragraphes 99 et 100 ci-dessus).
- 67 postes ont été supprimés de l'organigramme (au niveau du Secrétariat général) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière⁴⁰.

189. Les principales modifications apportées à l'organigramme et à la gestion du Parlement sont résumées dans le tableau ci-dessous.

⁴⁰ Accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (2013/C 373/01).

Tableau 11. Résumé des restructurations du Secrétariat général en 2014

Direction Générale	Restructuration et modernisation
<p>DG PRES Présidence</p>	<p>Au cours de l'exercice 2014 la DG PRES a connu trois Ordonnateurs successifs. La séparation des fonctions de secrétaire général adjoint et de directeur général de la DG PRES décidée par le Bureau le 20 mai 2013 est effective depuis le 23 avril 2014. Le processus de restructuration de la DG PRES s'est terminé avec succès et la direction générale est devenue pleinement opérationnelle.</p> <p>Plusieurs postes d'encadrement ont été vacants en 2014, du fait de la réorganisation de la direction générale, mais aussi de départs en retraite ou de mutations. Cela concerne le poste de Directeur de la Séance Plénière, le poste de Directeur des Actes législatifs, le poste de chef d'unité de l'Organisation et du déroulement de la séance plénière, le poste de chef d'unité des Activités des Membres, et le poste de chef d'unité de l'Administration des Membres.</p> <p>L'organigramme de la DG Présidence à la fin de 2014 est composé de trois Directions et seize unités dont trois rattachées directement au Directeur général. L'unité Stratégie et coordination disparaît de l'organigramme de la DG PRES à compter de 2015 et son personnel et tâches passent à l'Unité Ressources.</p>
<p>DG IPOL Politiques internes</p>	<p>DG IPOL proceeded to a mobility exercise of 7 heads of unit in time for the new legislative term, anticipating the compulsory mobility of some of the colleagues concerned.</p>
<p>DG EXPO External Policies</p>	<p>Taking into account the direct link between election observation processes and democracy building activities, the Office for the Promotion of the Parliamentary Democracy (OPPD Unit) was merged with ELOB (Election Observation Unit) within the Directorate for Democracy Support. Within the same directorate, a new Mediation Support service was created.</p>
<p>DG EPRS Services de recherche parlementaire</p>	<p>80 postes ont été créés dans le cadre de l'accord de coopération en le Parlement et le Comité économique et social et le Comité des régions (cf. paragraphe 99).</p> <p>Twenty-five new colleagues were welcomed (on secondment) from the European Economic and Social Committee (EESC) and Committee of the Regions (CoR) in October 2014, and another 17 colleagues are expected on 1 January 2015.</p> <p>They joined the Members Research Services as Policy Analysts, specialising in specific policy areas, or as assistants, in line with the Bureau's agreement between the EP and the two Advisory Committees.</p> <p>An open competition for contractual researchers was organised, drawing on the support of DG Personnel and EPSO, with 40 persons selected to join Directorates A and C of DG EPRS in 2015.</p> <p>The STOA unit became the Scientific Foresight unit as of 15 September</p>

Direction Générale	Restructuration et modernisation
	2014. This unit carries out interdisciplinary research and provides strategic advice in the field of science and technology options assessment and scientific foresight.
DG COMM Communication	<p>At the beginning of the new legislative term, some minor changes were made to DG COMM's organigramme:</p> <ul style="list-style-type: none"> - The Policy unit was abolished, leaving only the Public Opinion Monitoring unit directly attached to the Director General. - The European Union Visitors Programme unit (EUVP) and the Planning and Strategic Management unit were moved respectively under the responsibility of the Director for Relations with citizens and the Director for Resources. - Two new units were created: the Media Intelligence unit within the Directorate for Media and the Visitors Services Coordination unit within the Directorate for Relations with citizens. These new units have been staffed exclusively by means of redeployment.
DG PERS Personnel	<p>2014 est une année de transition suite au changement de Directeur général en cours d'année.</p> <p>Deux initiatives, lancées en fin d'année 2014, devraient porter leurs fruits en 2015, à savoir (i) la création en décembre 2014 d'un groupe de travail "Screening" au sein de la DG Personnel visant notamment à identifier les adaptations des workflows existants nécessaires pour permettre la migration vers Sysper2 (application principal de gestion des ressources humaines utilisée par a majorité des institutions européennes), examiner la répartition de la charge de travail au sein des différentes unités en vue d'une allocation des ressources plus optimale, et proposer d'éventuelles améliorations afin de rendre l'organisation du travail plus efficiente et (ii) la soumission à tous les chefs d'unité d'un questionnaire d'auto-évaluation visant à faire un état des lieux du fonctionnement des services, des risques perçus et des éventuelles propositions d'améliorations.</p>
DG INLO Infrastructures et Logistique	<p>2014 est une année de transition suite au changement de Directeur général en cours d'année.</p> <p>Les fonctions de conseil au Directeur général qui étaient anciennement assurées par le chef de l'unité de la Coordination générale, ont été transférées aux trois conseillers du nouveau Directeur général à partir du 1er septembre 2014. En parallèle, l'unité de la Coordination générale a été remplacée par l'unité du Personnel avec l'établissement d'un service de recrutement et carrières au sein de l'unité.</p> <p>Le projet de guichet unique («One Stop Shop») a été inauguré début 2014 et s'est avéré pleinement opérationnel après les élections (cf. paragraphe 170). Les postes de cette nouvelle unité ont été rendus disponibles au moyen d'un redéploiement interne au sein de la direction de la logistique.</p> <p>L'année 2014 a également vu le rattachement de l'unité de la coordination des infrastructures (auparavant rattachée à la direction A) auprès du Directeur général en tant qu'unité de la politique immobilière.</p> <p>Par ailleurs, depuis le premier janvier 2014 le service EMAS (Eco-</p>

Direction Générale	Restructuration et modernisation
	<p>Management and Audit Scheme) a été déplacé de la DG INLO pour être directement rattaché au Cabinet du Secrétaire général en raison du caractère transversal de ses activités au niveau de l'institution.</p> <p>Le transfert des postes budgétaires liés à EMAS a été effectué à compter du 1er juillet 2014.</p>
<p>DG TRAD</p> <p>Traduction</p>	<p>Changement de Directeur général en cours d'année.</p> <p>Following the transfer of all quality-related tasks to the Multilingualism and External Relations Unit on 1 January 2014 a new Quality Coordination Service was created in this unit on 1 April 2014. This service is responsible for handling all complaints and feedback on both translations and originals, as well as the coordination of DG Translation's quality initiatives.</p> <p>As regard the Croatian Translation Unit, it can be noted that by 31 December 2014 it is staffed with 11 AD officials, including the Head of Unit and the Quality Coordinator. There are also 14 AD temporary agents, of which 8 are about to be recruited as officials. Furthermore, 11 AST temporary agents are working as translation assistants, tasks for which no competition has yet been planned by EPSO.</p>
<p>DG FINS</p> <p>Finance</p>	<p>During 2014, there were considerable changes in the management posts of the DG: a new director-general, three new directors (following two retirements and one of the two directors becoming director-general), four heads of unit (out of 10) and one head of service were appointed in the course of the financial year.</p> <p>In July 2014, the General Coordination Unit and the former Directorate C were merged into the new Political Structures Financing and Resources Directorate in order to further boost DG FINS's resources component. .</p>
<p>DG ITEC</p> <p>Innovation et support technologique</p>	<p>Une restructuration visant à séparer les activités de l'ancienne Direction des technologies de l'information (DIT) en deux directions, une pour les opérations et l'infrastructure (ESIO) et l'autre pour le développement et la maintenance des applications (DES), a été décidée par le Bureau lors de sa réunion du 14 avril 2014.</p> <p>La mise en œuvre de l'exercice d'internalisation s'est poursuivie avec la création de 30 postes supplémentaires en 2014 et la réduction des consultants intra-muros. Environ 83% des postes de 2013 et 57% des postes de 2014 étaient pourvus à la fin de l'année 2014. L'organisation de concours de spécialistes est prévue pour 2015.</p>
<p>DG SAFE</p> <p>Sécurité</p>	<p>Pour répondre aux besoins urgents de renforcement de certains secteurs d'activité, notamment de la Direction B "Prévention, premiers secours et sécurité incendie", la DG a procédé à des opérations de redéploiement interne, sacrifiant ainsi momentanément (en attendant le renforcement strictement indispensable de l'organigramme) certains autres secteurs d'activité.</p> <p>Ces opérations ont notamment permis de pourvoir le poste de Directeur de la Direction A "Proximité et assistance, Sécurité et sûreté" ainsi que 9 des</p>

Direction Générale	Restructuration et modernisation
	13 postes de Chef d'unité (les procédures pour les 4 postes restants ont été clôturées et ils seront pourvus début 2015).
<p data-bbox="193 539 229 568">SJ</p> <p data-bbox="193 613 316 683">Service juridique</p>	<p data-bbox="427 353 1402 427">En 2014 une unité Coordination législative et judiciaire et un Service ressources ont été créés au sein du Service juridique.</p> <p data-bbox="427 465 1402 611">La nouvelle unité a été chargée des questions de nature horizontale, afférentes notamment aux procédures législatives ordinaires et procédures législatives spéciales sous tous leurs aspects, aux actes délégués et aux actes d'exécution ainsi qu'à la programmation législative.</p> <p data-bbox="427 649 1402 757">Le nouveau Service Ressources, à l'image des directions Ressources des autres directions générales, est responsable de la gestion des ressources humaines, du budget et des questions IT au Service juridique.</p>
<p data-bbox="193 981 392 1010">Service EMAS</p> <p data-bbox="193 1055 368 1200">Eco-Management and Audit Scheme</p>	<p data-bbox="427 904 1402 1012">As of 1 January 2014, the former EMAS service in the Strategic Planning Unit of DG INLO has been transferred to the Secretary-General as an attached central service - EMAS Unit.</p> <p data-bbox="427 1055 1402 1272">The responsibilities for the EMAS budget lines as well as for public procurement procedures remained in DG INLO until the end of June 2014. The financial and full administrative handover from DG INLO to EMAS took place as of July 1, 2014, when the Head of Cabinet of the Secretary-General was appointed authorizing officer by delegation for the two EMAS budget lines.</p>

IV. LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Tableau 1. Utilisation des crédits	5
Tableau 2. Raisons principales des annulations de crédits reportés automatiquement de 2013 à 2014	7
Tableau 3. Raisons principales des annulations des crédits courants en 2014.....	9
Tableau 4. Virements par base juridique.....	10
Tableau 5. Analyse des virements "C" par poste receveur.....	10
Tableau 6. Analyse des virements "C" par catégorie de dépense et par objectif	11
Tableau 7. Détail du virement C4 dit "de ramassage"	12
Tableau 8. Destination des virements "P" sur crédits courants.....	14
Tableau 9. Évolution des engagements de crédits de 2013 à 2014.....	15
Tableau 11. Résumé des restructurations du Secrétariat général en 2014	47
Graphique 1. Crédits ouverts sur recettes affectées en 2014 par chapitre.....	8
Graphique 2. Répartition des engagements 2014 par chapitre.....	16
Graphique 3. Évolution des crédits engagés par chapitre entre 2013 et 2014	16
Graphique 4. Ventilation du personnel du Secrétariat général par genre.....	19
Graphique 5. Personnel contractuel par groupe de fonctions et par genre en 2014.....	21
Graphique 6. Ventilation par poste des engagements du chapitre 20	22
Graphique 7. Ventilation des dépenses du chapitre 21	25
Graphique 8. Ventilation des engagements du chapitre 32.....	27
Graphique 9. Ventilation des engagements du chapitre 40.....	29
Graphique 10. Ventilation des engagements du chapitre 42.....	30

V. ANNEXES

Annexe 1 – Relevé des virements "C" au cours de l'exercice 2014

Annexe 2 – Relevé des virements "P" au cours de l'exercice 2014

Annexe 3 – Exécution des crédits de 2014

ANNEXE 1 - RELEVÉ DES VIREMENTS C AU COURS DE L'EXERCICE 2014

N°	Au/Du Chapitre/Article/Poste		Intitulé	Poste créditeur Montant (€)	Poste débiteur Montant (€)
C1	du poste	1 2 0 0	Rémunérations et indemnités		-65 000
	au chapitre	1 2	FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES		
	au poste	1 2 2 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	65 000	
C3	du chapitre	10 1	RESERVE POUR IMPREVUS		-5 650 000
	au chapitre	1 0	MEMBRES DE L'INSTITUTION		
	aux postes	1 0 0 0	Indemnités	1 300 000	
		1 0 0 4	Frais de voyages ordinaires	1 150 000	
		1 0 0 5	Autres frais de voyage	700 000	
	au chapitre	4 2	DÉPENSES RELATIVES À L'ASSISTANCE PARLEMENTAIRE		
au poste	4 2 2 0	Assistance parlementaire	2 500 000		
C4	du chapitre	1 0	MEMBRES DE L'INSTITUTION		-3 390 000
	du chapitre	1 2	FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES		-1 510 000
	du chapitre	1 4	AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTERNES		-6 710 700
	du chapitre	1 6	AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION		-2 378 085
	du chapitre	2 0	IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES		-9 704 998
	du chapitre	2 1	INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER		-11 603 888
	du chapitre	2 3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT		-1 113 519
	du chapitre	3 0	RÉUNIONS ET CONFÉRENCES		-6 329 474
	du chapitre	3 2	EXPERTISE ET INFORMATION : ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION		-8 696 016
	du chapitre	4 0	DÉPENSES PARTICULIÈRES DE CERTAINES INSTITUTIONS ET DE CERTAINS ORGANES		-463 320
	du chapitre	4 2	DÉPENSES RELATIVES À L'ASSISTANCE PARLEMENTAIRE		-12 250 000
	du chapitre	10	AUTRES DÉPENSES		-7 350 000
	au poste	2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	71 500 000	
TOTAL des montants transférés par virement de type C				77 215 000	-77 215 000

ANNEXE 2 – RELEVÉ DES VIREMENTS P AU COURS DE L'EXERCICE 2014

N°	Chapitre/Article/Poste		Poste créditeur Montant (€)	Poste débiteur Montant (€)
Virements sur crédits courants				
P1	<u>A l'intérieur de l'article 210</u>			
	du poste	2 1 0 0	Équipements et logiciels pour les technologies de l'information et de l'innovation	-817 503
	du poste	2 1 0 1	Informatique et télécommunications - activités récurrentes relatives à l'infrastructure	-22 497
	du poste	2 1 0 2	Prestations externes pour les technologies de l'information et de l'innovation	-331 600
	au poste	2 1 0 3	Informatique et télécommunications - activités récurrentes de gestion des applications TIC	1 171 600
P2	<u>A l'intérieur de l'article 210</u>			
	du poste	2 1 0 1	Informatique et télécommunications - activités récurrentes relatives à l'infrastructure	-3 258 416
	au poste	2 1 0 4	Informatique et télécommunications - investissements en infrastructures	3 258 416
P3	<u>A l'intérieur de l'article 210</u>			
	du poste	2 1 0 0	Équipements et logiciels pour les technologies de l'information et de l'innovation	-1 350 700
	du poste	2 1 0 1	Informatique et télécommunications - activités récurrentes relatives à l'infrastructure	-1 811 799
	du poste	2 1 0 2	Prestations externes pour les technologies de l'information et de l'innovation	-663 382
	au poste	2 1 0 5	Informatique et télécommunications - investissements en projets	3 825 881
P5	<u>A l'intérieur de l'article 324</u>			
	du poste	3 2 4 9	Échanges d'informations avec les parlements nationaux	-100 000
	au poste	3 2 4 1	Publications numériques et traditionnelles	100 000
P6	<u>A l'intérieur de l'article 210</u>			
	du poste	2 1 0 5	Informatique et télécommunications - investissements en projets	-550 000
	au poste	2 1 0 3	Informatique et télécommunications - activités récurrentes de gestion des applications TIC	550 000
P7	<u>A l'intérieur de l'article 101</u>			
	du poste	1 0 1 0	Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales	-200 000
	au poste	1 0 1 2	Interventions spécifiques en faveur des députés handicapés	200 000
P8	<u>A l'intérieur de l'article 210</u>			
	du poste	2 1 0 4	Informatique et télécommunications - investissements en infrastructures	-277 525
	au poste	2 1 0 2	Prestations externes pour les technologies de l'information et de l'innovation	277 525
P9	<u>A l'intérieur de l'article 140</u>			
	du poste	1 4 0 2	Dépenses d'interprétation	-1 700 000
	au poste	1 4 0 0	Autres agents	1 700 000
P10	<u>A l'intérieur de l'article 210</u>			
	du poste	2 1 0 5	Informatique et télécommunications - investissements en projets	-2 047 394
	au poste	2 1 0 4	Informatique et télécommunications - investissements en infrastructures	2 047 394
P11	<u>A l'intérieur de l'article 200</u>			
	du poste	2 0 0 0	Loyers	-1 436 628
	du poste	2 0 0 7	Aménagement des locaux	-1 520 000
	du poste	2 0 0 8	Gestion immobilière spécifique	-910 000

ANNEXE 2 – RELEVÉ DES VIREMENTS P AU COURS DE L'EXERCICE 2014

N°	Chapitre/Article/Poste			Poste créditeur Montant (€)	Poste débiteur Montant (€)
P12	au poste	2 0 0 5	Construction d'immeubles	3 866 628	
	<u>A l'intérieur de l'article 324</u>				
	du poste	3 2 4 4	Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers		-500 000
	au poste	3 2 4 1	Publications numériques et traditionnelles	500 000	
Total des montants transférés par virement P sur crédits courants				17 497 444	-17 497 444
Virements sur crédits ouverts sur recettes affectées reportées					
P4	<u>A l'intérieur de l'article 200</u>				
	du poste	2 0 0 3	Acquisition de biens immobiliers		-2 321 173
	au poste	2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	2 321 173	
P11	<u>A l'intérieur de l'article 200</u>				
	du poste	2 0 0 1	Redevances emphytéotiques		-1 247 510
	au poste	2 0 0 5	Construction d'immeubles	1 247 510	
Total des montants transférés par virement P sur crédits ouverts sur recettes affectées reportées				3 568 683	-3 568 683
Virements sur crédits ouverts sur recettes affectées de l'année					
P11	<u>A l'intérieur de l'article 200</u>				
	du poste	2 0 0 1	Redevances emphytéotiques		-97 414
	du poste	2 0 0 3	Acquisition de biens immobiliers		- 1 188 448
	au poste	2 0 0 5	Construction d'immeubles	1 285 862	
Total des montants transférés par virement P sur crédits ouverts sur recettes affectées reportées				1 285 862	-1 285 862
Total des montants transférés par virement P				22 351 989	-22 351 989

ANNEXE 3 - EXÉCUTION DES CRÉDITS DE 2014

Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements	Crédits définitifs	Montant engagé	% Utilisation
1000	Indemnités	73 643 709,00	1 300 000,00	74 943 709,00	74 881 314,28	99,9%
1004	Frais de voyages ordinaires	65 400 000,00	1 150 000,00	66 550 000,00	66 550 000,00	100,0%
1005	Autres frais de voyage	6 800 000,00	700 000,00	7 500 000,00	7 500 000,00	100,0%
1006	Indemnité de frais généraux	43 418 000,00	- 150 000,00	43 268 000,00	43 215 516,17	99,9%
1007	Indemnités de fonctions	180 000,00	0,00	180 000,00	171 049,74	95,0%
1010	Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales	3 368 000,00	- 900 000,00	2 468 000,00	2 339 883,01	94,8%
1012	Interventions spécifiques en faveur des députés handicapés	301 000,00	200 000,00	501 000,00	239 224,34	47,7%
1020	Indemnités transitoires	15 784 819,00	- 900 000,00	14 884 819,00	14 766 194,17	99,2%
1030	Pensions d'ancienneté	11 744 000,00	-1 300 000,00	10 444 000,00	10 422 836,85	99,8%
1031	Pensions d'invalidité	310 000,00	- 20 000,00	290 000,00	282 186,10	97,3%
1032	Pensions de survie	2 810 541,00	- 320 000,00	2 490 541,00	2 454 828,14	98,6%
1033	Régime de pension volontaire des députés	32 000,00	0,00	32 000,00	25 284,36	79,0%
1050	Cours de langues et d'informatique	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	100,0%
1200	Rémunération et indemnités	589 687 598,00	- 65 000,00	589 622 598,00	588 325 126,76	99,8%
1202	Heures supplémentaires rémunérées	436 740,00	- 275 000,00	161 740,00	110 000,00	68,0%
1204	Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation, à la cessation de fonctions	4 400 000,00	-1 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00	100,0%
1220	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	396 000,00	30 000,00	426 000,00	418 515,27	98,2%
1222	Indemnités pour cessation définitive de fonctions et système spécial de retraite pour les fonctionnaires et agents temporaires	182 000,00	0,00	182 000,00	172 129,16	94,6%
1400	Autres agents	43 796 448,00	1 700 000,00	45 496 448,00	45 051 879,32	99,0%
1402	Dépenses d'interprétation	39 428 991,00	-4 875 000,00	34 553 991,00	34 553 991,00	100,0%
1404	Stages, subventions et échanges de fonctionnaires	7 573 000,00	-1 535 700,00	6 037 300,00	5 791 881,77	95,9%
1406	Observateurs	0,00	0,00	0,00	0,00	-
1420	Services de traduction externes	7 000 000,00	-2 000 000,00	5 000 000,00	3 892 854,33	77,9%
1422	Activités de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	379 000,00	0,00	379 000,00	369 019,25	97,4%
1610	Frais de recrutement	446 000,00	- 210 000,00	236 000,00	236 000,00	100,0%
1612	Perfectionnement professionnel	4 990 000,00	0,00	4 990 000,00	4 835 590,94	96,9%
1630	Service social	719 500,00	0,00	719 500,00	517 180,69	71,9%
1631	Mobilité	800 000,00	- 85 085,00	714 915,00	702 914,74	98,3%
1632	Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales	271 000,00	- 22 000,00	249 000,00	248 522,25	99,8%
1650	Service médical	1 285 000,00	- 107 000,00	1 178 000,00	1 172 537,01	99,5%
1652	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines	4 050 000,00	0,00	4 050 000,00	4 050 000,00	100,0%
1654	Centre de la petite enfance et crèches conventionnées	6 277 500,00	-1 954 000,00	4 323 500,00	4 006 644,97	92,7%

ANNEXE 3 - EXÉCUTION DES CRÉDITS DE 2014

Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements	Crédits définitifs	Montant engagé	% Utilisation
2000	Loyers	30 653 000,00	-1 440 176,00	29 212 824,00	29 109 302,26	99,6%
2001	Redevances emphytéotiques	5 419 000,00	71 500 000,00	76 919 000,00	76 914 000,00	100,0%
2003	Acquisition de biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	-
2005	Construction d'immeubles	25 465 000,00	3 675 628,00	29 140 628,00	29 037 044,51	99,6%
2007	Aménagement des locaux	25 471 000,00	-1 680 000,00	23 791 000,00	23 517 399,72	98,8%
2008	Gestion immobilière spécifique	5 278 000,00	-1 005 450,00	4 272 550,00	4 060 467,21	95,0%
2022	Entretien, maintenance, conduite et nettoyage des immeubles	60 095 000,00	-4 515 000,00	55 580 000,00	54 930 847,78	98,8%
2024	Consommations énergétiques	20 937 000,00	-3 440 000,00	17 497 000,00	17 034 803,69	97,4%
2026	Sécurité et surveillance des immeubles	27 305 000,00	-1 065 000,00	26 240 000,00	25 890 784,21	98,7%
2028	Assurances	1 020 000,00	- 235 000,00	785 000,00	760 527,53	96,9%
2100	Informatique et télécommunications - activités récurrentes de fonctionnement	25 862 503,00	-4 332 203,00	21 530 300,00	21 066 292,56	97,8%
2101	Informatique et télécommunications - activités récurrentes relatives à l'infrastructure	27 478 949,00	-5 389 512,00	22 089 437,00	21 890 682,48	99,1%
2102	Informatique et télécommunications - activités récurrentes relatives au support général aux utilisateurs	13 315 983,00	-1 536 785,00	11 779 198,00	11 763 534,15	99,9%
2103	Informatique et télécommunications - activités récurrentes de gestion des applications TIC	13 202 000,00	701 910,00	13 903 910,00	13 812 344,88	99,3%
2104	Informatique et télécommunications - investissements en infrastructures	15 743 215,00	3 841 200,00	19 584 415,00	19 352 736,86	98,8%
2105	Informatique et télécommunications - investissements en projets	11 977 727,00	733 576,00	12 711 303,00	12 213 961,44	96,1%
2120	Mobilier	3 180 000,00	0,00	3 180 000,00	3 168 096,49	99,6%
2140	Matériel et installations techniques	22 933 500,00	-3 459 000,00	19 474 500,00	19 365 043,88	99,4%
2160	Matériel de transport	7 265 000,00	-2 163 074,00	5 101 926,00	4 961 174,18	97,2%
2300	Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	2 021 000,00	- 460 000,00	1 561 000,00	1 463 016,51	93,7%
2310	Charges financières	65 000,00	- 24 000,00	41 000,00	19 598,46	47,8%
2320	Frais juridiques et dommages	1 035 000,00	- 105 000,00	930 000,00	842 916,34	90,6%
2360	Affranchissement de correspondance et frais de port	510 000,00	- 179 519,00	330 481,00	297 523,89	90,0%
2370	Déménagements	1 620 000,00	- 80 000,00	1 540 000,00	1 512 597,25	98,2%
2380	Autres dépenses de fonctionnement administratif	731 500,00	- 15 000,00	716 500,00	688 938,55	96,2%
2390	Compensation des émissions de carbone du Parlement européen	250 000,00	- 250 000,00	0,00	0,00	-
3000	Frais de missions et de déplacement entre les trois lieux de travail du personnel	27 600 000,00	-4 645 000,00	22 955 000,00	22 818 505,73	99,4%
3020	Frais de réception et de représentation	1 333 260,00	- 331 474,00	1 001 786,00	816 097,91	81,5%
3040	Frais divers de réunions internes	2 250 000,00	0,00	2 250 000,00	2 246 000,00	99,8%
3042	Réunions, congrès et conférences	1 232 500,00	- 643 000,00	589 500,00	440 674,05	74,8%
3043	Frais divers d'organisation des assemblées parlementaires, des délégations interparlementaires et autres délégations	1 039 200,00	- 595 000,00	444 200,00	256 302,28	57,7%
3049	Frais de prestations de l'agence de voyages	2 100 000,00	- 115 000,00	1 985 000,00	1 985 000,00	100,0%

ANNEXE 3 - EXÉCUTION DES CRÉDITS DE 2014

Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements	Crédits définitifs	Montant engagé	% Utilisation
3200	Acquisition d'expertise	10 386 000,00	-3 604 316,00	6 781 684,00	5 976 827,78	88,1%
3220	Dépenses de documentation et de bibliothèque	6 632 676,00	- 665 700,00	5 966 976,00	5 817 785,86	97,5%
3222	Dépenses de fonds d'archives	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	1 599 099,68	99,9%
3230	Relations avec les parlements des pays tiers, promotion de la démocratie parlementaire et des droits de l'homme	637 500,00	- 458 000,00	179 500,00	156 201,30	87,0%
3240	Journal officiel	4 586 000,00	- 300 000,00	4 286 000,00	4 202 107,46	98,0%
3241	Publications numériques et traditionnelles	5 703 318,00	600 000,00	6 303 318,00	6 205 090,09	98,4%
3242	Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques	21 036 912,00	- 940 000,00	20 096 912,00	19 651 446,69	97,8%
3243	Parliamentarium - Centre des visiteurs du Parlement européen	4 978 023,00	0,00	4 978 023,00	4 748 380,08	95,4%
3244	Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers	30 120 500,00	-2 578 000,00	27 542 500,00	27 249 058,55	98,9%
3245	Organisation de colloques, séminaires et actions culturelles	6 725 000,00	- 605 000,00	6 120 000,00	5 769 791,63	94,3%
3246	Chaîne télévisuelle parlementaire (Web TV)	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	4 994 665,86	99,9%
3247	Maison de l'histoire européenne	9 650 000,00	0,00	9 650 000,00	9 481 619,22	98,3%
3248	Dépenses d'information audiovisuelle	15 620 000,00	0,00	15 620 000,00	15 484 852,11	99,1%
3249	Échanges d'informations avec les parlements nationaux	445 000,00	- 145 000,00	300 000,00	215 252,63	71,8%
3250	Dépenses afférentes aux bureaux d'information	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	980 570,90	89,1%
4000	Dépenses administratives de fonctionnement, activités politiques et d'information des groupes politiques et des membres non-inscrits	59 800 000,00	- 382 916,00	59 417 084,00	59 416 002,23	100,0%
4020	Financement des partis politiques européens	27 794 200,00	- 80 404,00	27 713 796,00	27 713 795,20	100,0%
4030	Financement des fondations politiques européennes	13 400 000,00	0,00	13 400 000,00	13 393 988,80	100,0%
4220	Assistance parlementaire	196 216 430,00	-9 750 000,00	186 466 430,00	181 048 836,81	97,1%
4400	Frais de réunion et autres activités des anciens députés	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	100,0%
4420	Coûts des réunions et autres activités de l'Association parlementaire européenne	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	100,0%
10 0	CREDITS PROVISIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	-
10 1	RESERVE POUR IMPREVUS	13 000 000,00	-13 000 000,00	0,00	0,00	-
10 3	RESERVE POUR L'ELARGISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	-
10 4	RESERVE POUR LA POLITIQUE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	0,00	0,00	0,00	0,00	-
10 5	CREDIT PROVISIONNEL POUR IMMEUBLES	0,00	0,00	0,00	0,00	-
10 6	RESERVE POUR PROJETS PRIORITAIRES EN COURS DE DEVELOPPEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	-
10 8	Réserve EMAS	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL		1 755 631 742,00	0,00	1 755 631 742,00	1 737 744 692,30	99,0%